

RAPPORT SYNTHÈSE

DU

PROGRAMME D'ACTION 1997-2000

POUR TOUTES LES QUÉBÉCOISES

Juillet 2000

Préparé par : Gisèle Tourigny

Soutien technique : France Bédard, Carole Bourgault et Suzanne Galibois

Secrétariat à la condition féminine

ISBN 2-550-36307-8

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PARTENAIRES.....	5
PARTIE I	
LES PROJETS MOBILISATEURS.....	9
Le premier projet mobilisateur : L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales.....	9
Le deuxième projet mobilisateur : La prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes.....	15
Le troisième projet mobilisateur : Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique.....	17
PARTIE II	
LES ACTIONS SECTORIELLES.....	23
Thème 1 : L'emploi et l'entrepreneuriat.....	23
Thème 2 : La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.....	28
Thème 3 : Le partage du pouvoir.....	29
Thème 4 : L'éducation et la formation.....	31
Thème 5 : La santé et le bien-être.....	34
Thème 6 : La lutte contre la violence.....	36
Thème 7 : La coopération internationale.....	39
Thème 8 : La reconnaissance et le respect des droits.....	41
PARTIE III	
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CINQUIÈME ORIENTATION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE : LA PLACE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS.....	45
Les actions locales et régionales sectorielles.....	49
ANNEXE	
Le résumé des actions par thème et par axe	57

LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PARTENAIRES

CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
FAPAQ	Société de la faune et des parcs
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMM	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEQ	Ministère de l'Éducation
MENV	Ministère de l'Environnement
MF	Ministère des Finances
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfance
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MJQ	Ministère de la Justice
MRCI	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
MREG	Ministère des Régions
MRI	Ministère des Relations internationales
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRQ	Ministère du Revenu du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSS	Ministère de la Solidarité sociale
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
MTRAV	Ministère du Travail
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
OPQ	Office des professions du Québec

SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome
SJ	Secrétariat à la jeunesse
SGC	Secrétariat général du Conseil exécutif
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec
TQ	Tourisme Québec

INTRODUCTION

Il n'est pas facile de rassembler dans un rapport écrit, nécessairement synthétique, les résultats des travaux accomplis par les ministères et organismes partenaires du Secrétariat à la condition féminine, dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, et de rendre justice à chacun.

Les réalités vécues par les femmes présentent de multiples facettes, et les besoins sont fréquemment plus importants que les ressources disponibles pour y répondre. Les engagements consistent souvent à adapter les mesures existantes ou à réviser les façons de faire. Mais, dans une société avancée comme celle du Québec, des interventions nouvelles s'imposent aussi pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne plus rapidement effective; le programme d'action 1997-2000 compte plusieurs engagements de cet ordre.

Rappelons cependant que ce programme ne rend pas compte de toute l'action gouvernementale en faveur des femmes qui a déjà cours.

Cette synthèse rend compte des travaux majeurs exécutés et des résultats les plus significatifs obtenus entre le printemps 1997 et le printemps 2000. L'ordre de présentation de ce rapport s'inspire de celui du programme d'action. Les projets mobilisateurs sont abordés en premier lieu. En second lieu viennent les actions sectorielles regroupées sous huit thèmes. La troisième partie présente d'abord les résultats de la mise en œuvre de l'orientation portant sur la place des femmes dans le développement des régions et se termine par les résultats des actions locales et régionales inscrites sous les deux axes de cette orientation.

PARTIE I

LES PROJETS MOBILISATEURS

LE PREMIER PROJET MOBILISATEUR : L'INSTAURATION DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES DANS LES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES

1. L'état de la situation

La décision d'instaurer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)¹ dans les pratiques du gouvernement du Québec fait suite à la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes tenue à Beijing en Chine en 1995.

L'ADS s'intéresse aux conditions socio-économiques des femmes et des hommes et se concentre sur les différences qui caractérisent les deux sexes. Ce type d'analyse vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes. Autrement dit, l'ADS permet d'introduire dans les politiques publiques les éléments pertinents de différenciation entre les femmes et les hommes.

Un comité interministériel, dirigé conjointement par le ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat du Conseil du trésor, regroupe cinq autres ministères et organismes : le ministère des Finances, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Solidarité sociale et l'Institut de la statistique du Québec. À chacune des étapes décisives des travaux, le comité interministériel doit faire rapport au Conseil du trésor, à la demande du Conseil des ministres.

Le mandat confié au comité consiste à expérimenter l'ADS dans le cadre de projets pilotes, à mettre au point l'instrumentation (outils techniques, de sensibilisation et d'analyse méthodologique) nécessaire et à proposer une stratégie pour introduire progressivement l'ADS dans tous les ministères et organismes lors de la conception, de l'élaboration et de la révision de mesures gouvernementales.

Un comité directeur, formé de sous-ministres, assure la participation des autorités à l'évolution des travaux, à la prise de décision sur les scénarios proposés et à la diffusion des orientations privilégiées.

¹ *L'analyse différenciée selon les sexes* est l'appellation utilisée au Québec pour décrire le processus qui vise à intégrer dans les politiques publiques une démarche qui tienne compte des différenciations entre les femmes et les hommes. Au Canada, l'expression utilisée est *l'analyse comparative entre les sexes* ou le *gender-based analysis* et le Conseil de l'Europe utilise le concept d'*approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Le rapport de la première étape des travaux portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales² a été adopté le 3 septembre 1999.

2. La revue de la documentation et l'analyse des expériences

Depuis le début de leurs travaux en septembre 1997, les membres du comité interministériel ont effectué une revue de la documentation sur le sujet et étudié les expériences d'ADS menées en Océanie, en Europe et en Amérique du Nord.

Les travaux provenant d'organisations internationales comme le Secrétariat du Commonwealth et le Conseil de l'Europe ont été examinés. Les expériences de l'analyse différenciée selon les sexes des pays scandinaves, de la Nouvelle-Zélande, du gouvernement du Canada et des autres gouvernements canadiens ont aussi été étudiées.

- **L'étude des mécanismes gouvernementaux et ministériels menant à l'adoption des politiques publiques**

Les règles de fonctionnement du ministère du Conseil exécutif, du Secrétariat du Conseil du trésor et des autres organismes centraux du gouvernement chargés d'analyser les mémoires présentés au Conseil des ministres ont été soigneusement examinées.

Le comité a passé en revue les processus formels et moins formels qui ont cours lors de l'élaboration de politiques, de programmes ou d'autres mesures dans les ministères et organismes sectoriels. Ce portrait a permis de mettre en lumière que les processus propres à chaque ministère diffèrent beaucoup, notamment selon le secteur d'activité, le type de mesures en voie d'élaboration et la population visée.

- **Les statistiques**

Étant donné que les données ventilées selon le sexe constituent la matière première de l'ADS, il importait de connaître l'état de la situation dans les ministères et organismes ainsi qu'à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), ce dernier jouant un rôle primordial en cette matière.

Il est ressorti de cet exercice que certains ministères et organismes disposent généralement de données ventilées selon le sexe. Toutefois, ces données sont souvent sous-utilisées; on les analyse peu en fonction du processus de différenciation des situations des femmes et des hommes dans le travail courant. Dans d'autres ministères, les données générales et régionales ventilées selon le sexe sont soit insuffisantes, soit inexistantes.

² MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales*, Rapport de la première étape, Programme d'action 1997-2000, Québec, Gouvernement du Québec, Août 1999, 42 p.

Il apparaît donc essentiel d'améliorer les mécanismes de cueillette et de diffusion de telles statistiques afin de pouvoir analyser les situations différentes des femmes et des hommes et les conséquences éventuelles d'une intervention sur leurs conditions de vie respectives.

• **Les rencontres de consultation**

Afin de recueillir l'avis de spécialistes des rapports sociaux de sexe et de représentantes du mouvement des femmes, trois rencontres de consultation ont été organisées en 1998. Les aspects abordés ont porté sur l'objectif principal que doit viser l'analyse différenciée selon les sexes, sur l'approche analytique à privilégier, sur les statistiques ventilées selon le sexe, sur l'instrumentation à développer, sur les stratégies d'implantation à mettre en œuvre, sur le suivi et l'évaluation ainsi que sur les mécanismes de liaison avec le milieu de la recherche et le mouvement des femmes.

Les universitaires ont exprimé leur intérêt face au projet en soulignant l'importance que le comité interministériel maintienne des liens avec leur milieu tout au long de la démarche. La complexité du projet a été soulevée, non pas comme un obstacle, mais plutôt comme une situation qui requiert une volonté politique ferme et une stratégie avisée. Il s'agit là d'un travail de longue haleine. Si l'ADS vise l'égalité entre les femmes et les hommes, il importe que son application concrète vise la transformation des rôles sociaux traditionnels pour les deux groupes. En ce qui concerne l'élaboration de l'instrumentation nécessaire, les spécialistes ont clairement signifié l'importance de travailler directement avec les analystes de politiques afin que leurs connaissances et leur expérience contribuent à fournir des outils susceptibles de mieux répondre aux besoins. Aussi, des doutes ont été soulevés quant à la réussite du projet dans un contexte de compressions budgétaires.

Les représentantes du mouvement des femmes ont d'abord exprimé de l'inquiétude à l'égard de l'ADS bien qu'elles croient en même temps que cette approche recèle un potentiel intéressant pouvant permettre à la société de progresser vers l'égalité, l'autonomie et la justice sociale. Elles accordent beaucoup d'importance à la transparence : elles veulent suivre de près l'évolution des travaux. Tout comme les spécialistes de la recherche, les groupes de femmes considèrent que la cueillette des données ventilées selon le sexe et la diffusion de ces données sont essentielles à l'ADS. L'expertise qui sera développée au gouvernement central devra être diffusée dans les régions et dans les communautés locales. Les principales craintes exprimées par les groupes de femmes au regard de l'application de l'ADS au gouvernement sont : le maintien et la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes, la survalorisation des problématiques qui concernent les hommes, l'utilisation de l'approche aux fins de la seule logique économique, des orientations gouvernementales qui ne respecteraient pas les conclusions de l'analyse différenciée, la possibilité d'adopter des politiques que les groupes ne cautionneraient pas et le contexte des compressions budgétaires.

- **Les projets pilotes**

Deux projets pilotes ont été menés pour une première expérimentation de l'ADS. Il s'agit de l'intégration de l'ADS dans les orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes en perte d'autonomie au ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'élaboration de l'*Outil statistique permettant d'analyser les incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes* au ministère des Finances.

L'expérience pilote menée au ministère de la Santé et des Services sociaux a suscité, dès le départ, l'intérêt des autorités du ministère parce que le contexte du vieillissement de la population soulève des inquiétudes en matière d'organisation des soins et des services et parce que l'ADS constitue une approche intéressante pour une meilleure compréhension des faits, des réalités et des besoins différents des femmes et des hommes âgés. Dans le cadre de ce projet, l'ADS permet de cibler avec précision des objectifs. Elle assure un choix de solutions mieux adaptées, plus efficaces et plus équitables. Ce projet pilote est toujours en cours de réalisation.

Le projet pilote du ministère des Finances consiste à développer le cadre d'analyse permettant de mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes. L'analyse est basée sur les statistiques fiscales compilées par le ministère du Revenu. Ces statistiques contiennent des informations détaillées tirées de l'ensemble des déclarations de revenus produites par les contribuables pour une année d'imposition donnée. Ces informations sont disponibles notamment selon le sexe, le revenu, le type de ménage et le nombre d'enfants à charge. Elles constituent un outil de base pour l'analyse de la plupart des mesures fiscales touchant la fiscalité des particuliers.

Le projet pilote définit le cadre d'analyse utilisé pour mesurer l'incidence du régime d'imposition sur les femmes et les hommes. En plus des considérations méthodologiques, ce projet décrit le portrait statistique des contribuables québécois selon le sexe et le type de ménage, en relation avec diverses variables socio-économiques.

3. Les constats et les enjeux

L'analyse des expériences menées ailleurs dans le monde et particulièrement dans les pays scandinaves, le résultat des consultations et les connaissances acquises depuis le début des travaux permettent d'affirmer que la volonté politique est un des éléments stratégiques déterminants quant à l'intégration de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques.

À la lumière des travaux menés et de l'expérience des projets pilotes conduits dans les deux ministères, il ressort dix principaux constats quant au possible succès de l'intégration de l'ADS dans une mesure gouvernementale :

1. L'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes, un fondement essentiel de la démocratie, doit être exprimé et souvent réaffirmé publiquement.

2. La volonté politique ferme et l'engagement des hauts fonctionnaires reconnus de tous les gestionnaires doivent être manifestes et visibles.
3. Une direction conjointe des ministères et organismes centraux du gouvernement et de l'organisme responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle à l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les politiques publiques.
4. Le soutien et le suivi auprès des analystes de politiques doivent être assurés sur une base régulière par les ressources spécialisées en matière d'égalité.
5. Il est important de respecter la culture et les façons de faire des ministères et des organismes sectoriels.
6. Une approche stratégique adaptée aux différents secteurs d'activité est indispensable.
7. La nécessité de fonctionner dans un processus politique en continuelle mouvance ne doit pas faire perdre de vue l'objectif d'égalité.
8. Des statistiques ventilées selon le sexe doivent être disponibles.
9. Il est nécessaire que les différents acteurs gouvernementaux contribuent à promouvoir une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.
10. Les analystes de politiques doivent disposer de connaissances et de références appropriées sur les rapports sociaux de sexe en fonction de la politique publique à élaborer ou à réviser.

Pour l'inscription de l'ADS dans la gestion gouvernementale, on doit miser sur une étape de développement et d'expérimentation relativement longue. D'une part, pour permettre d'associer les analystes de politiques à l'élaboration de l'instrumentation pertinente et d'autre part, pour assurer la mise au point de mécanismes de veille afin que les différents acteurs gouvernementaux apprennent à détecter l'existence de situations qui produisent ou accentuent des inégalités entre les femmes et les hommes.

Une telle période d'adaptation favorise aussi la participation de spécialistes et de groupes de pression qui peuvent mettre leur expertise à contribution et attirer l'attention sur les questions d'égalité.

4. La mise en œuvre des recommandations

Le rapport de la première étape des travaux comprend sept recommandations en fonction des aspects suivants : les données ventilées selon le sexe, les stratégies d'implantation, l'instrumentation, l'échange d'information et le partage d'expertise. Ces recommandations guident le plan de travail pour la deuxième étape.

Ces recommandations sont en voie de réalisation. En mai 2000, on a mis en application la première recommandation qui s'adresse à l'Institut de la statistique du Québec. En effet, l'Institut présente maintenant sur son site Internet une section intitulé *L'analyse différenciée selon les sexes* qui indique dans quels secteurs d'activité des données ventilées selon le sexe sont disponibles. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cette section sera révisée et bonifiée.

5. Les activités de diffusion

Tout au long de l'évolution des travaux, les membres du comité interministériel et du comité directeur ont tenu à partager l'état d'avancement du projet et leurs réflexions avec différents groupes ou spécialistes dans une dynamique d'échanges et de transparence. Ces activités réfèrent à l'application des recommandations 6 et 7 du rapport d'étape.

La diffusion de l'information sur les travaux en cours au gouvernement du Québec s'est faite principalement au cours des activités suivantes :

- 27 et 28 octobre 1997 : Montréal : Participation au séminaire *L'analyse différenciée par sexe : Levier pour l'égalité? Le développement? La paix?*, organisé par Relais femmes et le comité québécois de suivi de Beijing à l'Université du Québec à Montréal.
- 26 et 27 mars 1998 : Ottawa : Participation au symposium *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*, organisé conjointement par Condition féminine Canada, Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada.
- 19 janvier 1999 : Québec : Présentation aux responsables des bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme.
- 3 mars 1999 : Québec : Présentation aux membres du réseau de condition féminine du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
- 19 mars 1999 : Trois-Rivières : Présentation à la journée d'étude portant sur l'analyse différenciée selon les sexes *Pour ne pas reproduire les rôles traditionnels entre les femmes et les hommes*, organisée par le Réseau québécois des chercheuses féministes (RQCF) à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- 15 juin 1999 : Québec : Présentation au Réseau des responsables de la condition féminine au gouvernement du Québec.

- 16-18 septembre 1999 : Athènes : Présentation du Québec à la conférence *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : une chance pour le 21^e siècle*, organisée par le Conseil de l'Europe.
- 3-6 octobre 1999 : Halifax : Présentation au symposium national sur mesure : *Formulation de démarches de recherche de politiques et de mesures visant à éliminer l'inégalité hommes/femmes*, organisé par le Centre d'excellence pour la santé des femmes, région des Maritimes.
- 7 avril 2000 : Ottawa : Présentation à la réunion fédérale, provinciale et territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la Condition féminine.
- 17 mai 2000 : Montréal : Présentation au colloque *L'égalité négociée au travail. Redéfinition ou actualisation des stratégies d'action?*, congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement de la science (ACFAS) tenu à l'Université de Montréal.

DEUXIÈME PROJET MOBILISATEUR :

LA PRÉVENTION DES GROSSESSES PRÉCOCES ET LE SOUTIEN AUX MÈRES ADOLESCENTES

- *L'état de la situation*

Les organismes consultés dans le cadre de l'élaboration du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* en sont arrivés à un consensus quant à la gravité de la situation et à l'urgence d'agir en vue de prévenir les grossesses précoces et de soutenir les mères adolescentes.

Plusieurs éléments expliquent cette décision. D'une part, le taux de grossesse précoce au Québec a connu une hausse de 57 % de 1980 à 1992, passant de 12,6 à 19,8 pour mille adolescentes, soit une hausse de 4 % en moyenne par année. Cette importante hausse est propre au Québec, le taux canadien étant demeuré sensiblement stable pour cette période. Le taux de grossesse à l'adolescence a rejoint en 1997 la valeur de 1992 et de 1993. Ce taux semble se maintenir depuis 1992.

En 1997, au Québec, ce sont près de 3 800 adolescentes de moins de 18 ans qui sont devenues enceintes. Chez les 15-17 ans, ce nombre était de 3 542 et de 237 chez les moins de 15 ans. La maternité à l'adolescence s'inscrit à l'encontre de la tendance générale puisque les femmes donnent maintenant naissance à leur premier enfant à un âge plus avancé qu'auparavant.

Bien que la décision de mettre un terme à la grossesse soit une source importante de stress, les données de 1997 nous indiquent que la proportion de grossesses se terminant par une interruption volontaire est très élevée, soit 81 % chez les adolescentes de moins de 15 ans et 66 % chez les 15 et 17 ans.

Par ailleurs, l'ampleur et la gravité des conséquences d'une grossesse précoce justifient de mobiliser l'ensemble des organismes concernés. Au-delà des impacts sur la santé physique et psychologique de la jeune fille et du bébé, la grossesse chez une adolescente s'accompagne presque systématiquement du décrochage scolaire et d'une pauvreté chronique vécue également par les enfants.

Sur le plan physique, des complications telles que l'anémie, l'hypertension, les troubles urinaires, les hémorragies postnatales, les déficiences nutritionnelles et les carences en soins médicaux sont plus fréquemment rencontrées chez les adolescentes que chez les femmes adultes. Sur le plan psychologique, les très jeunes mères vivaient plus de tensions, de dépressions et de tentatives de suicide et auraient davantage tendance à avoir moins d'estime d'elles-mêmes.

Les enfants de parents adolescents présentent plus de risques de naître prématurément, avec un poids insuffisant ou une anomalie physique. De plus, ils sont plus susceptibles que les autres d'être négligés et de présenter plus tard des problèmes d'adaptation.

- ***Le comité interministériel***

Afin d'atteindre les objectifs que s'est fixés le gouvernement en matière de prévention des grossesses précoces et de soutien aux mères adolescentes, un comité interministériel a été mis sur pied. Le mandat qui lui a été confié est de susciter la plus large concertation possible des ressources et la cohérence des interventions en cette matière.

Pour atteindre cet objectif de concertation, les membres du comité interministériel ont opté pour l'élaboration d'orientations accompagnées d'un plan d'action. Ce comité, coordonné par le Secrétariat à la condition féminine, est composé des ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Solidarité sociale, de la Famille et de l'Enfance, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ainsi que du Secrétariat aux affaires autochtones et du Secrétariat à la jeunesse.

Les travaux du comité ont permis de recenser les diverses interventions sectorielles de chacun des ministères et organismes concernés, de prendre connaissance des plus récentes recherches en la matière, de mener une importante consultation auprès d'une cinquantaine d'organismes de façon à définir la problématique aussi précisément que possible.

- ***Les orientations***

L'examen des éléments de problématique a amené les membres du comité à dégager une compréhension commune du phénomène des grossesses à l'adolescence. Pour que l'action gouvernementale en prévention des grossesses, en accompagnement à la prise de décision quant à l'issue de la grossesse et en soutien aux mères adolescentes atteigne une efficacité et une cohésion maximales, le comité a convenu de principes directeurs. Ces principes sont les suivants :

- l'intervention en matière de prévention des grossesses précoces est essentielle et doit favoriser l'adoption de comportements sexuels sains et responsables autant chez les garçons que chez les filles;
 - la promotion des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes ainsi que le respect des personnes et de leurs différences doivent être à la base des actions en matière de prévention des grossesses et de soutien aux mères adolescentes;
 - l'intervention en matière de prévention des grossesses précoces et de soutien aux mères adolescentes doit viser l'autonomie des femmes et la responsabilisation des hommes;
 - la prise de décision quant à l'issue de la grossesse nécessite que la jeune fille et, le cas échéant, son compagnon soient informés et soutenus, bien que la décision appartienne ultimement à l'adolescente enceinte;
 - toutes les interventions visant la prévention des grossesses précoces, l'accompagnement lors de la prise de décision quant à l'issue de la grossesse et le soutien aux mères adolescentes doivent être cohérentes et complémentaires.
- *Les axes d'intervention et les objectifs*

Afin de circonscrire le plus précisément possible les domaines prioritaires d'action gouvernementale, le comité a déterminé, à partir des trois axes d'intervention que sont la prévention des grossesses précoces, l'accompagnement lors de la prise de décision quant à l'issue de la grossesse et le soutien aux mères adolescentes, des objectifs communs qui serviront à l'établissement subséquent du programme d'action. Ces objectifs permettront de définir des pistes de solution cohérentes, complémentaires, élaborées en concertation dans le but d'améliorer les services offerts dans les secteurs concernés.

TROISIÈME PROJET MOBILISATEUR :

LE SOUTIEN À LA PROGRESSION DES QUÉBÉCOISES DANS LES SCIENCES ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

1. L'état de la situation

La problématique de la faible présence des femmes en sciences et technologie n'est pas nouvelle. Déjà en 1980, l'*Énoncé d'orientation et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique de la recherche scientifique « Un projet collectif »* du gouvernement du Québec notait la sous-représentation des femmes dans le domaine des sciences et de la technologie au Québec et proposait des mesures incitatives.

Même si le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science avaient déjà entrepris depuis quelques années des actions afin de corriger la

situation, c'est surtout en 1986, à la suite de la publication par le Conseil de la science et de la technologie d'un avis sur la participation des femmes en science et technologie au Québec, que plusieurs acteurs ont amorcé une réflexion sur le sujet. En juin 1987, un comité d'étude interministériel était créé afin de donner suite aux recommandations de cet avis du Conseil de la science et de la technologie. Ce comité était formé de personnes en provenance du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, du ministère de l'Éducation, du Secrétariat à la condition féminine, du Conseil du statut de la femme, du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que d'une représentante des groupes de femmes. Ce comité a déposé en septembre 1989 un plan d'action gouvernemental *Pratiques et activités ministérielles pour accroître et diversifier la participation des femmes en sciences et technologie*.

En juin 1993, le gouvernement du Québec adoptait la politique en matière de condition féminine *Un avenir à partager...* pour un horizon de 10 ans. La première orientation de cette politique porte sur l'autonomie économique des femmes, laquelle s'appuie d'abord sur une formation permettant d'accéder à des emplois de qualité. On y retient comme priorité d'intervention « d'augmenter la participation des filles et des femmes dans les secteurs d'avenir, notamment en sciences et technologie, et d'y favoriser leur maintien ». Le Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, qui constitue la deuxième étape de mise en œuvre de la politique, fait porter un de ses trois projets mobilisateurs sur le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique, reconnaissant ainsi le caractère prioritaire d'une intervention gouvernementale concertée en cette matière.

2. Le comité interministériel

Un comité interministériel est mis sur pied en juin 1997. Ce comité a pour mandat d'établir la problématique inhérente à la situation des Québécoises dans les domaines de la science et de l'innovation technologique, de déterminer les actions gouvernementales susceptibles d'améliorer cette situation, d'établir les objectifs de résultat à atteindre, les mécanismes de suivi et d'ajustement en cours de réalisation, le cas échéant.

En font partie le ministère de l'Industrie et du Commerce, Emploi-Québec, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Culture et des Communications et le Sous-secrétariat aux inforoutes et aux ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor. La coordination des travaux est assumée par le Secrétariat à la condition féminine.

Un comité directeur formé des sous-ministres de ces secteurs sera appelé à approuver les travaux du comité, à prendre des décisions sur les options proposées dans le cas où les dossiers sont jugés importants ou litigieux et à s'engager dans la mise en œuvre des propositions soumises par le comité interministériel.

3. La problématique

Depuis plusieurs années, des études, des enquêtes et des sondages ont été réalisés pour mieux comprendre et cerner la problématique. Malgré les efforts déployés au cours des dernières années afin d'augmenter la présence des femmes dans les domaines scientifiques et technologiques, l'évolution est lente, les progressions sont fragiles. En dépit des progrès importants réalisés au cours des dernières années en matière de scolarisation et d'insertion dans le marché du travail, les femmes sont peu nombreuses à exercer une profession scientifique et technologique et sont encore sous-représentées dans les champs d'études conduisant à l'exercice d'une telle profession. C'est aussi le cas des femmes entrepreneures qui, même si l'on observe une tendance à la diversification des secteurs d'activité, sont peu nombreuses à diriger une entreprise associée à l'économie du savoir et à l'innovation technologique. On constate par ailleurs que les femmes ne bénéficient pas toujours d'une formation qualifiante leur permettant de faire face à l'évolution technologique constante dans le monde du travail afin de se maintenir et de progresser en emploi.

Or, les enjeux sont cruciaux pour les femmes. Au Québec, les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), la micro-électronique, les nouveaux matériaux, les biotechnologies et l'aérospatiale apparaissent comme les secteurs industriels stratégiques de l'avenir. C'est principalement dans ces industries axées sur les technologies de pointe, tournées vers les marchés extérieurs, intensives en recherche, offrant de bons salaires et nécessitant un personnel spécialisé que l'accroissement de l'emploi et la création d'entreprises sont les plus prometteurs pour les années à venir. Pour les femmes, les enjeux sont cruciaux. Le potentiel des secteurs en expansion s'exprime largement par la création d'emplois et des occasions intéressantes de démarrage d'entreprises. Ces secteurs d'activité en croissance représentent une voie intéressante d'accès à l'autonomie financière. En outre, au-delà des considérations économiques se pose la question de l'enrichissement collectif lié à la pleine participation de chaque membre d'une société au développement économique et social.

4. Les travaux réalisés

Dès le début des travaux, le comité a tenté de circonscrire les domaines scientifiques et technologiques pouvant servir comme référence pour l'élaboration de la problématique.

Étant donné que l'on se questionne encore sur ce que l'économie du savoir doit inclure, le premier défi des membres du comité a été de délimiter les frontières de cette nouvelle économie afin d'examiner dans quelle mesure les femmes empruntent ces voies d'avenir. Les indicateurs les plus souvent utilisés pour identifier les entreprises appartenant à ce courant sont les dépenses en recherche et développement incluant les coûts du personnel professionnel rattaché à ces activités. Ces indicateurs permettent d'évaluer l'ampleur de l'investissement des ressources dans le développement de produits et de procédés. Dans le cadre d'autres études, on utilise également le personnel très scolarisé et le personnel scientifique comme indicateurs. Pour observer l'évolution des secteurs touchés, les

membres du comité ont utilisé l'un et l'autre de ces critères selon la disponibilité des informations statistiques et des études réalisées.

Afin de s'assurer d'une compréhension commune des termes utilisés, les membres du comité ont adopté des définitions pour certains concepts de base. À la suite de la revue de la documentation, des efforts ont principalement été déployés dans le but de bien cerner la problématique concernant la situation des femmes dans les sciences et l'innovation technologique. Ce travail a été considérable et relativement complexe en raison des nombreuses facettes de la problématique qui ont été examinées : le marché du travail, l'entrepreneuriat, l'éducation, la culture scientifique et technique, l'adaptation de la main-d'œuvre aux nouvelles tendances du marché. La difficulté d'obtenir des données statistiques détaillées, fiables et ventilées selon les sexes sur les différents sujets examinés, à l'exception du domaine de l'éducation, a contribué à la lenteur des travaux.

Avant de s'interroger sur les causes du désintéressement des filles et des femmes face aux carrières scientifiques et technologiques et de cerner les obstacles auxquelles elles sont confrontées si elles désirent y accéder, il est vite apparu nécessaire aux membres du comité d'examiner l'évolution des emplois dans ces secteurs, de connaître les besoins de main-d'œuvre des entreprises de ces industries et de situer la main-d'œuvre féminine par rapport à ces nouvelles tendances.

Les membres du comité ont ensuite tenté d'examiner l'évolution de l'emploi chez les femmes, en particulier la progression de l'emploi scientifique et technologique. Ils ont aussi tenté d'en savoir davantage sur la représentation de la main-d'œuvre féminine dans ces professions et sa progression récente. Le comité a ensuite tenté de cerner les difficultés particulières vécues par les femmes scientifiques et technologues et d'évaluer la pertinence et la possibilité de lever certains obstacles. Enfin, dans cet univers professionnel où le rythme d'adaptation aux changements est rapide et exigeant, une attention spéciale a été portée aux possibilités de formation continue de la main-d'œuvre. Le comité a aussi examiné les métiers transformés par l'avènement de la technologie, les nouveaux métiers créés ainsi que le télétravail.

Enfin, la culture scientifique et technique et les facteurs pouvant expliquer le désintéressement des filles et des femmes vis-à-vis de ces matières ont été explorés. Les expériences étrangères ont été scrutées afin de mieux comprendre ce phénomène. La faible présence des femmes dans nombre de programmes d'études en sciences et technologie ainsi que dans plusieurs carrières scientifiques n'est pas un problème exclusif au Québec. On observe des situations analogues dans pratiquement tous les pays et cette préoccupation coïncide avec celle d'autres groupes à l'échelle nationale et internationale. Des démarches de collaboration ont été entreprises auprès de différentes organisations externes telles que le Réseau des femmes d'affaires du Québec, la Chaire d'étude sur les femmes en sciences et en génie de l'Université Laval et la Fondation de l'entrepreneurship. Plusieurs membres du comité ont en outre assisté à différents colloques portant sur cette problématique.

5. Conclusion

Ces travaux ont été conduits jusqu'en juin 1998, date à laquelle les éléments d'un premier rapport concernant la problématique globale des Québécoises face à la science et à la technologie ont été rassemblés. En raison de la diversité des facettes à considérer et de la complexité des relations à établir entre les différents facteurs en cause, il n'a pas été possible d'en arriver à un consensus sur un document de problématique. Les travaux ont ensuite été perturbés par une mobilité importante des membres du comité. Par conséquent, au moment de la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, aucun rapport n'avait encore été soumis au comité directeur.

Une relance du projet a été tentée après la création de ce nouveau ministère, dont les champs de responsabilités couvrent très largement l'objet du projet mobilisateur. Les travaux reprendront incessamment sous la direction de ce partenaire indispensable.

PARTIE II

LES ACTIONS SECTORIELLES

THÈME 1 : L'EMPLOI ET L'ENTREPRENEURIAT

Le thème de l'emploi et de l'entrepreneuriat est celui qui regroupe le plus grand nombre d'actions et les contributions ministérielles les plus diversifiées. Ce thème rejoint par sa nature même celui de la lutte contre la pauvreté et celui des inégalités sociales puisque c'est par l'emploi rémunéré que les femmes accèdent principalement à l'autonomie économique, fondement majeur de toute forme d'autonomie.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

Faits saillants

Au cours des années 1997 à 2000, le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) a travaillé à modifier les attitudes et les comportements vis-à-vis les femmes entrepreneures pour permettre à ces dernières un meilleur accès au financement et au réseautage (action 1). Le ministère s'est doté d'un groupe-conseil sur l'entrepreneuriat féminin. Les membres issus des milieux d'affaires ont pu regrouper des ressources nouvelles au profit des femmes entrepreneures actives dans les secteurs manufacturier, tertiaire moteur et du commerce. Un bulletin d'information fait connaître des projets de femmes d'affaires que l'on a accepté de financer et qui ont connu du succès.

Dimension régionale

Les actions visant le soutien de l'entrepreneuriat féminin sont développées par le ministère avec l'assistance de responsables régionaux du MIC, qui font le lien avec les leaders et les acteurs économiques du milieu. C'est ainsi que pour faciliter l'accès des femmes entrepreneures aux services du MIC (action 58), les responsables régionaux ont dressé la liste des femmes d'affaires de leur région et ont répertorié des relayers parmi les réseaux d'affaires, économiques et gouvernementaux. La session de formation *Prêt pour un prêt*, visant à répondre au problème de l'accès au financement pour les femmes d'affaires, a été offerte dans treize régions, tandis que le concours *Gagnez votre entreprise*, organisé dans les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de la Côte-Nord, a suscité la participation de deux cents femmes entrepreneures. La concertation régionale auprès des femmes entrepreneures est bien vivante.

Tourisme Québec

Faits saillants

Tourisme Québec a réalisé son engagement consistant à faire connaître aux femmes entrepreneures du domaine du tourisme les programmes d'aide existants (action 9). De fait, il a publié dans le bulletin *Tourisme Québec...vous informe!* un article sur la place des femmes dans l'industrie touristique ainsi que la liste des programmes d'aide financière accessibles aux entreprises privées à caractère touristique. La publication a rejoint près de 2 000 abonnés réguliers et a fait l'objet d'un envoi particulier à 37 regroupements de femmes d'affaires.

Dimension régionale

Cette action a été exécutée par l'administration centrale au profit de l'ensemble des régions.

Le ministère du Travail

Faits saillants

Le ministère du Travail a publié en mai 1998 une étude approfondie sur l'évolution du travail atypique. Il a aussi contribué avec les partenaires gouvernementaux concernés à la réflexion sur le travail autonome, l'une des formes du travail atypique, présidant dans ce cadre un sous-comité sur le statut du travail et la fiscalité dont le rapport a été déposé en juin 1998. Ces documents de réflexion doivent permettre de déterminer quelles modifications législatives pourraient améliorer la protection sociale des travailleuses et des travailleurs occupant un emploi atypique (action 10). Ils ont révélé la difficulté d'établir des consensus, puisque la pertinence de légiférer en cette matière avant d'avoir mené des consultations plus approfondies est mise en doute. Parallèlement, le ministère a amélioré les conditions de travail des domestiques résidant chez leur employeur en apportant des modifications à la *Loi sur les normes du travail* et au règlement afférent. Ces travailleuses, puisqu'il s'agit presque exclusivement de femmes, bénéficient maintenant de la gratuité de la chambre et de la pension ainsi que d'une augmentation de leur rémunération en vue d'atteindre l'équité avec les travailleuses domestiques non résidentes.

Dimension régionale

Toutes les actions sont décidées et exécutées par l'administration centrale et s'appliquent partout au Québec; le ministère n'a pas de structure régionale.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail

Faits saillants

Afin d'éliminer les dangers pour la santé et la sécurité du travail dans deux secteurs ciblés des services médicaux et sociaux, dans deux secteurs d'emploi non traditionnel et dans des types d'emplois à caractère répétitif (action 11), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a prévu six projets visant la prévention des lésions professionnelles.

Le projet 1 a permis de sensibiliser les éducatrices des 1200 centres de la petite enfance et d'offrir de la formation sur la prévention des blessures musculo-squelettiques. Le bulletin *Sans pépin*, l'abc de la prévention dans les centres de la petite enfance, a un tirage de 7000 exemplaires. L'étape 2 de ce projet, qui prévoit l'élaboration d'outils de prévention destinés aux cuisinières de ces établissements, est toujours en cours.

Le projet 2 était destiné aux femmes exerçant des métiers non traditionnels tels que le débosselage et la mécanique automobile. Une campagne de sensibilisation sur le thème de *La passion du métier*, incluant la distribution d'une vidéo et d'une affiche, a permis de rejoindre toutes les entreprises et les associations patronales et syndicales.

Le projet 3 s'adresse aux bibliothèques municipales et sera complété à l'automne 2000, tandis que le projet 4 visant à sensibiliser le milieu des services ambulanciers se déroule au printemps 2000. Le projet 5 intitulé *Les travailleuses à domicile à l'heure du virage ambulatoire* n'a pu être conduit à terme en raison d'éléments problématiques; la campagne de sensibilisation est prévue en 2001.

Enfin, le projet 6 concernant la prévention des lésions professionnelles dans les métiers non traditionnels de la construction est retardé à 2000-2001. La CSST a cependant à son actif deux actions non prévues dans ses engagements initiaux, soit sa participation à l'élaboration du *Guide des professions et métiers non traditionnels pour les filles et les femmes* ainsi qu'au colloque international *Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels*, deux projets dirigés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Dimension régionale

Les actions exécutées par l'administration centrale ou en partenariat avec les associations sectorielles paritaires sont toutes diffusées par les bureaux régionaux. Pour informer et sensibiliser son personnel, notamment celui de cinq régions ciblées, la CSST a produit en mars 1998 le dépliant *Nos engagements en matière de condition féminine, vous les connaissez?*, en 1999, un numéro spécial de la revue *Prévention au travail* intitulé *Femmes au travail* et des articles dans le journal *CSST-Nouvelles*.

Cinq régions auraient été ciblées afin d'éliminer, dans les secteurs d'activité à prédominance féminine, les dangers pour la santé et la sécurité du travail et pour favoriser la prise en charge de la prévention par le milieu du travail (action 52). Leurs travaux ont avancé à divers degrés. Tandis que l'Estrie et Montréal 5 ont terminé la

cueillette de données, Chaudière-Appalaches et Mauricie-Centre-du-Québec en sont à l'étape d'analyse; Montréal 3 a quant à elle entrepris la rédaction du rapport final de son étude.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Faits saillants

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) s'est doté d'un plan d'action en matière de condition féminine adapté tout particulièrement aux réalités et aux besoins du secteur bioalimentaire. C'est au moyen d'activités de recherche, de concertation, de promotion et de développement pédagogique, mises en œuvre sur une base continue, que le ministère concrétise les divers volets de ce plan d'action.

L'action du MAPAQ visant à augmenter le nombre de filles qui s'établissent dans l'entreprise agricole familiale (action 2) a produit des résultats notables. De fait, les femmes ont bénéficié d'environ 30 % des primes à l'établissement au cours des trois dernières années. En 1995, on comptait 142 femmes de 40 ans et moins désignées pour reprendre la ferme familiale. En 1997, elles étaient 422. Afin d'appuyer les initiatives féminines portant sur la diversification des activités de l'entreprise agricole (action 3), des activités de promotion et de diffusion d'information se sont échelonnées de 1997 à 1999. On a pu observer, au cours de la troisième année, une augmentation appréciable du nombre d'agricultrices ayant bénéficié du Programme de mise en valeur du bioalimentaire régional; leur nombre ayant passé de 22 en 1997-1998 à 34 en 1998-1999. La détermination des problèmes de la main-d'œuvre féminine dans les entreprises de transformation et de distribution alimentaires (action 4) est en voie de réalisation dans le cadre d'une étude de plus vaste envergure, menée en collaboration avec le ministère de la Solidarité sociale et Emploi-Québec.

Dimension régionale

La plupart des actions du MAPAQ sont élaborées par le ministère lui-même et diffusées dans les régions concernées (le Mérite agricole, le concours Chapeau, les filles, les primes à l'établissement). Cependant, dans le cadre de l'entente spécifique portant sur la condition féminine en Montérégie, des engagements précis relèvent de ce bureau régional.

Le ministère de l'Environnement

Faits saillants

Le ministère de l'Environnement s'était engagé à promouvoir la création d'emplois pour les femmes dans le domaine de l'environnement et de la faune, en particulier dans le secteur de l'économie sociale (action 5). Pour ce faire, le ministère a intégré la différenciation selon les sexes dans les bilans de création d'emplois sur les projets

d'économie sociale qu'il avait parrainés dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi. Les projets d'environnement de type communautaire et d'économie sociale comptent déjà une large proportion de femmes.

Dimension régionale

Les actions du ministère relatives à l'emploi et à l'entrepreneuriat ont été exécutées par l'administration centrale. La collaboration des directions régionales a été requise pour leur mise en oeuvre.

Le ministère des Ressources naturelles

Faits saillants

Le secteur de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles demeure un milieu non traditionnel pour les femmes. Les actions du ministère en matière de condition féminine visent en conséquence à favoriser l'embauche des femmes dans les domaines qui y sont reliés (action 8). Pour ce faire, le ministère a participé à des campagnes de promotion, d'information et de sensibilisation sur les métiers non traditionnels et a collaboré avec l'organisme Femmes regroupées en options non traditionnelles en participant en 1999 au colloque de cet organisme, *Une voix pour mille mesures* ainsi qu'au forum nord-côtier sur la situation des femmes occupant des emplois non traditionnels organisé par le Centre Émersion de Baie-Comeau.

Dimension régionale

Les actions du ministère ont été prises en charge par l'administration centrale, mais leur rayonnement régional nécessite une participation concrète des bureaux régionaux. On a donc établi dans ces bureaux un réseau de partenaires.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Faits saillants

Le ministère administre un programme de soutien à l'insertion en emploi par lequel il favorise l'intégration au marché du travail des nouvelles arrivantes (action 7). Il a rejoint par ce programme 42,2 % de femmes. Le ministère s'était aussi engagé à subventionner un projet favorisant le travail autonome comme mode d'intégration au marché du travail (action 6). Il a donc mis sur pied un atelier d'information visant à rejoindre 20 femmes par année. De plus, le ministère a soutenu financièrement trois projets de préparation à l'emploi : *Développement d'habiletés en commercialisation et en entrepreneuriat*, offert par le YWCA de Québec aux jeunes femmes de 16 à 35 ans des minorités visibles, *Coup de pouce Jeunesse*, offert par le YWCA de Montréal aux jeunes femmes de 18 à 35 ans des minorités visibles et le *Projet d'aide au parcours d'intégration à l'emploi* du Collectif des femmes immigrantes du Québec.

Dimension régionale

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration élabore les actions et les diffuse par la suite dans les bureaux régionaux; elles sont pour la plupart exécutées par des organismes communautaires partenaires du ministère.

THÈME 2 : LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SOCIALES

Le programme d'action 1997-2000 regroupait sous le thème de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales trois actions sectorielles s'ajoutant à un ensemble d'initiatives gouvernementales, et plus particulièrement à la mise en place du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Chacun des autres thèmes du programme d'action tels que l'emploi, la formation, la santé, concourent également à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. L'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes, qui est le fil conducteur du programme d'action, implique en lui-même cette lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Le ministère de la Solidarité sociale

Faits saillants

Le ministère a connu d'importants changements organisationnels au cours de la deuxième année du programme, qui ont sensiblement modifié ses pratiques. C'est ainsi que son offre de services adaptés aux besoins des mères monoparentales (action 12) se traduisait au départ par des activités préalables à l'insertion professionnelle. Près de 75 % des jeunes mères dont l'enfant était entré à la maternelle à l'automne 1997 ont amorcé dans ce contexte une démarche relative à l'intégration en emploi en 1997-1998. Emploi-Québec a pour les deux années suivantes fixé aux prestataires de l'assistance-emploi responsables de famille monoparentale des objectifs de participation aux mesures ou activités de réinsertion en emploi qui ont été dépassés en 1999 et en voie d'être atteints pour l'an 2000.

Dimension régionale

Des plans d'action sont élaborés et mis en œuvre à l'échelon régional et à l'échelon local. Quatorze régions sur seize ont un plan en voie de réalisation. Pour une meilleure adéquation de ces plans avec les besoins des femmes prestataires de la sécurité du revenu, le ministère a développé une expertise régionale (action 50). Le réseau des responsables régionales en matière de conditions de vie des femmes, consolidé en 1997, a traversé une période d'inactivité en raison des changements organisationnels, mais il vient de reprendre son travail. Emploi-Québec a également créé un réseau de responsables régionales en condition féminine et s'est doté d'un comité conseil femmes en

développement de la main-d'œuvre, qui soutient la participation des femmes au sein des conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants

La promotion de la sécurité alimentaire des Québécoises en situation de vulnérabilité et de leur famille fait partie des actions continues du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (action 13). Divers projets pilotes ont été réalisés par les régions régionales; une recherche menée dans le cadre des actions concertées du Conseil québécois de la recherche sociale, qui doit se terminer en juin 2001, permettra d'évaluer les impacts de ces projets pilotes.

Dimension régionale

Les paramètres d'orientation des projets pilotes ont été élaborés par un groupe de représentantes et représentants régionaux, tandis que les régions régionales ont veillé à leur mise en œuvre.

Le ministère du Revenu

Faits saillants

La contribution du ministère du Revenu au programme d'action s'est traduite par la mise en place et le suivi du Programme de perception des pensions alimentaires. Le ministère s'est engagé à évaluer les impacts socio-économiques et psychologiques de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (action 14). Le cadre d'évaluation du programme comprend trois volets : le volet économique, le volet service à la clientèle et le volet psychosocial. Le ministère prévoit déposer son rapport d'évaluation au plus tard le 1^{er} décembre 2000.

Dimension régionale

Le programme est administré et évalué par l'administration centrale.

THÈME 3 : LE PARTAGE DU POUVOIR

Aux actions regroupées sous ce thème s'ajoutent les actions visant la représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales. La cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine établit en effet la nécessité d'un exercice du pouvoir partagé équitablement entre les hommes et les femmes, de sorte que les

femmes soient associées aux décisions qui façonnent leur milieu de vie, définissent les priorités et orientent les investissements.

Ministère de l'Environnement

Faits saillants

Le ministère a pris l'engagement d'augmenter le nombre de femmes dans les instances décisionnelles où les postes sont comblés par le ministre de l'Environnement (action 15). Après avoir dressé le portrait de la représentation féminine de 1993 à 1998 dans ces postes, le ministère a sensibilisé le ministre et les organismes relevant de ce dernier à la possibilité de redresser la situation lorsqu'il y a des postes vacants ou que de nouvelles fonctions sont créées. Un accroissement moyen du nombre de femmes d'environ 40 % a été observé, en 1999, au sein de trois des cinq comités créés en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Dimension régionale

Cette action a été exécutée par le ministère et diffusée dans ses bureaux régionaux.

Ministère de la Culture et des Communications

Faits saillants

La contribution du ministère de la Culture et des Communications à un meilleur équilibre entre les sexes dans les structures décisionnelles consiste à inviter les organismes relevant de la ministre à soumettre des candidatures féminines quand on les sollicite (action 16). De 1993 à 1999, la proportion de femmes administratrices est passée de 34 % à 41 %. Le ministère s'est de plus engagé à intégrer, dans les protocoles de recherche, la dimension de la participation respective des femmes et des hommes à la gestion de la production et de la diffusion des activités liées à la culture et aux communications (action 17). Pour atteindre cet objectif, le ministère a publié, en mars 1998, une mise à jour d'une étude sur les femmes artistes et la reconnaissance professionnelle, en utilisant les données disponibles sur les femmes en situation de gestion dans les arts visuels. Les gestionnaires du ministère et les partenaires de recherche ont été sensibilisés à l'importance d'intégrer cette dimension aux enquêtes du ministère. Il s'agit d'une action continue qui se poursuivra en 2000-2001.

Le ministère se proposait enfin d'inviter les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre à inscrire dans leurs champs de recherche respectifs la participation des femmes (action 18). La sensibilisation de deux organismes, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles, a été amorcée lors d'une rencontre en octobre 1998, mais doit être renforcée en tant qu'action continue.

Dimension régionale

Ces actions sont exercées par l'administration centrale.

THÈME 4 : L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

L'éducation et la formation constituent des voies privilégiées pour accéder à l'autonomie. D'autre part, les actions de sensibilisation pour prévenir ou contrer les diverses formes d'inégalités sociales peuvent aussi s'inscrire sous ce thème. Toutes les actions visant à modifier les mentalités et les comportements pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes pourraient en quelque sorte faire partie de ce thème.

Le ministère de l'Éducation

Faits saillants

La mission du ministère de l'Éducation lui ouvre un vaste champ d'intervention en matière d'égalité entre les sexes, et les actions inscrites au programme 1997-2000 ne représentent qu'une partie de ses réalisations. Comme contribution particulière à l'amélioration des conditions de vie des femmes, le ministère a voulu promouvoir la diversification des choix des filles en formation professionnelle et technique (action 19).

Ce but a été recherché principalement par la formation et le perfectionnement du personnel scolaire sur le thème *Découvrir des métiers gagnants pour les filles*, par l'organisation d'un événement d'envergure internationale, le colloque *Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels*, par la collaboration à la publication de divers documents de soutien, en particulier, un guide des Éditions Ma carrière, *Des métiers pour les filles*, trois tirés à part de la revue *Châtelaine* et une vidéo sur le secteur de l'automobile. Le concours *Chapeau, les filles!*, auquel s'est joint le ministère des Ressources naturelles (action 24), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (action 26) et, depuis deux ans, le ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministère de l'Environnement, attire 500 participantes et couronne 140 lauréates chaque année. De 13 % en 1994-1995, le taux de participation des femmes dans les secteurs non traditionnels de la formation professionnelle est passé à 19 % en 1997-1998.

Pour renforcer l'adhésion aux valeurs liées à l'égalité des sexes, notamment auprès des élèves des milieux à forte concentration ethnique (action 20), le ministère a publié un avis intitulé *L'éducation aux rapports égalitaires dans le nouveau curriculum* et a introduit des notions liées à l'égalité des sexes dans la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Il a ajouté une catégorie aux *Prix du ministre*, soit la *Promotion des valeurs égalitaires entre les sexes*; des ouvrages portant sur différents sujets comme par exemple les relations industrielles, les sciences économiques et la

sociologie ont été primés. Deux recherches ont également été conduites : l'une concerne les difficultés que pose l'application du programme VIRAJ (violence dans les relations amoureuses des jeunes) pour le personnel scolaire s'occupant d'élèves des communautés culturelles ou autochtones; l'autre recherche collige les informations récentes sur les réactions différenciées des filles et des garçons face aux disciplines enseignées.

Dimension régionale

Le ministère a une unité administrative de coordination à la condition féminine qui travaille en collaboration avec les autres unités centrales et les directions régionales pour déterminer les actions prioritaires, qui sont ensuite mises en œuvre par les niveaux concernés. Le ministère est en outre cosignataire de deux ententes spécifiques portant sur la condition féminine dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Montérégie; les dispositions portent sur la diversification professionnelle chez les filles et les femmes et leur accès aux emplois non traditionnels.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Faits saillants

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration participe à l'éducation et à la formation. Il favorise l'apprentissage du français chez les femmes immigrantes de façon à faciliter leur intégration économique (action 22). Il leur offre également des services d'intégration sociale (action 23). En 1998-1999, les mesures de francisation ont rejoint majoritairement des femmes (66 %). Les services d'intégration sociale (accueil et accompagnement, service de référence, interprétariat, jumelage...) ont rejoint pour leur part 48,5 % de femmes en 1998-1999.

Dimension régionale

Les actions sont élaborées par l'administration centrale et mises en œuvre par des organismes communautaires et des entreprises partenaires, soutenus financièrement par le ministère.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance

Faits saillants

Le ministère de la Famille et de l'Enfance s'est engagé à outiller les centres de la petite enfance de manière à promouvoir des comportements pacifiques et des rapports égalitaires entre les filles et les garçons (action 21). Cet engagement s'est traduit en 1998 par la publication d'une section intitulée *Le développement de comportements sociaux acceptables et d'attitudes non sexistes chez le jeune enfant* dans la collection *Jouer, c'est magique : Programme favorisant le développement global des enfants*. Tous les services de garde ont reçu un exemplaire de ce document grâce au soutien financier du ministère

de la Santé et des Services sociaux. En outre, le ministère a contribué financièrement à la réalisation du guide *Des métiers pour les filles, un guide d'exploration des professions et des métiers non traditionnels pour les femmes*, distribué dans l'ensemble des écoles secondaires, des cégeps et des centres Emploi-Québec, et également en vente à prix populaire dans les librairies. À l'objectif premier de diversification des choix de carrière s'ajoute celui de mettre en lumière l'importance de l'influence des parents dans les choix de formation de leurs filles (action 25).

Dimension régionale

Les actions sont décidées et mises en œuvre par l'administration centrale.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Faits saillants

Afin d'accroître la formation des agricultrices en gestion (action 26), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a fait la promotion de l'attestation d'études collégiales en gestion agricole (AEC) auprès de la clientèle féminine, a offert des bourses à des étudiantes inscrites au programme de Gestion et d'exploitation d'entreprises agricoles (GEEA) et à des femmes se perfectionnant en gestion. Des mentions spéciales ont été accordées à des parents qui ont soutenu leur fille au cours de sa formation et au moment de son établissement dans l'entreprise agricole. Les résultats sont éloquentes : le nombre de femmes inscrites en troisième année des programmes AEC et GEEA est passé de 47 en 1996-1997 à 108 en 1998-1999.

Dimension régionale

L'action est planifiée par l'administration centrale et réalisée en collaboration avec les réseaux régionaux de promoteurs de la formation agricole du MAPAQ.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

Faits saillants

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) s'est engagé à accroître la participation des femmes aux activités de formation qu'il organise (action 27). C'est dans ce but qu'il a mis sur pied une session s'adressant aux femmes d'affaires rencontrant un problème de financement, intitulée *Prêt pour un prêt*. Tout en informant les participantes de la formation offerte par le ministère, la session permet de faire connaître les autres produits et services du MIC et constitue une occasion d'encourager le réseautage. Quatorze sessions ont été offertes au printemps 2000. Si la participation a été un peu moins élevée que prévu (on visait 30 personnes par session), le taux de satisfaction s'est par contre révélé très élevé.

Dimension régionale

La session a été développée par l'administration centrale et confiée pour diffusion aux responsables régionaux du MIC.

THÈME 5 : LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE

La mission du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le porte à différencier ses services en fonction des caractéristiques particulières des populations auxquelles ils sont destinés. Une large part de la planification ministérielle est donc consacrée, depuis longtemps, à répondre aux besoins particuliers des femmes. Le ministère a cependant ciblé certaines actions jugées prioritaires, qu'il a inscrites au programme gouvernemental en matière de condition féminine sous le thème santé et bien-être, auquel il était le seul à contribuer entre 1997 et 2000.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants

Le MSSS devait évaluer l'impact de la transformation du réseau sur les familles et les proches, en s'intéressant à la fois à la transformation de l'organisation des services et à ses conséquences sur les personnes aidantes, qui sont majoritairement des femmes (action 28). À cet égard, les travaux en cours se réalisent en plusieurs volets : les impacts du virage ambulatoire (responsabilités et encadrement dans l'offre des soins à domicile), la convivialité et le cadre organisationnel des technologies à domicile, la transformation du réseau de la santé (mesure des caractéristiques du travail et de la santé des infirmières de l'agglomération de Québec). Ces travaux se poursuivent, et constituent une base pour proposer des actions et des programmes plus précis pour mieux soutenir les familles, notamment les femmes, ainsi que les travailleuses dans le cadre du virage ambulatoire. Les personnes visées par ces projets sont majoritairement des femmes.

Le MSSS devait énoncer des orientations ministérielles en vue de l'élaboration de programmes d'information, de formation, de soutien, d'accompagnement et de répit destinés aux aidantes et aux aidants (action 29). En mars 1998, il a publié à l'intention des administrateurs ainsi que des acteurs du réseau un document de recherche intitulé *Le virage ambulatoire en santé physique, enjeux et perspectives*, qui propose des lignes directrices notamment au regard des personnes qui agissent comme aidantes. Ces orientations ont donné lieu au renforcement du service Info-Santé CLSC afin d'améliorer l'accès et le délai d'attente dans toutes les régions. De plus, un financement additionnel a été accordé pour les services à domicile des CLSC, et plusieurs régies régionales ont mis au point des programmes de soutien aux aidantes et aux aidants naturels. Dans certaines régions, des programmes de soutien formels aux aidantes et aux aidants naturels ont été mis en place dans le cadre des protocoles d'entente CH/CLSC.

Le MSSS devait aussi énoncer des orientations ministérielles favorisant l'adaptation des services et le soutien à l'intention des femmes en situation vulnérable, notamment celles qui reçoivent des services hospitaliers ou spécialisés en santé physique (action 30). À cet effet, un modèle d'intervention auprès des aidantes et aidants naturels a été développé, et une évaluation des services de soutien aux familles et aux proches de personnes vulnérables qui éprouvent des problèmes chroniques de santé est en cours. Ces travaux seront mis à profit pour énoncer des orientations ministérielles concernant le soutien aux aidantes et aidants naturels dans le nouveau cadre de référence sur les services de soutien à domicile.

Des orientations ministérielles étaient également prévues pour l'établissement des pratiques et des protocoles dans le cadre de séjours en périnatalité-obstétrique et de suivi postnatal (action 31). Un groupe de travail ministériel ainsi qu'un groupe d'experts du réseau ont établi un portrait ponctuel des services offerts en ce domaine. Ils ont conclu à un manque d'équité entre les régions dans l'offre des services et ont démontré l'importance de la mise en place d'une entente ou d'un protocole régional qui s'apparente le plus possible à l'organisation des services proposée dans un document diffusé auprès des régies régionales. Une proposition d'organisation des services dans le cadre d'un programme de congé précoce en périnatalité a été élaborée et transmise aux régies régionales.

Le MSSS s'était engagé à introduire, dans le réseau des services sociosanitaires, la pratique autonome des sages-femmes et à l'intégrer dans les services de première ligne et dans l'ensemble des services périnataux (action 32). Une pleine application de cette pratique devient possible avec l'entrée en vigueur, le 24 septembre 1999, de la *Loi sur les sages-femmes* et avec la création de l'Ordre professionnel des sages-femmes du Québec en juin 1999. Le programme de formation initiale des sages-femmes au premier cycle universitaire a accueilli ses premières étudiantes en septembre 1999. On estime que le nombre de sages-femmes se chiffrera à environ 212 en l'an 2007-2008, et que ces dernières seront en mesure d'assurer 8 % des accouchements simples d'ici la fin de 2008.

Des orientations ministérielles devaient être énoncées afin de permettre aux régies régionales de structurer leurs interventions à l'intention des femmes dans le cadre de la mise à jour de la Politique de santé mentale et du Plan de transformation des services en santé mentale (action 33). Un comité de travail a produit dans ce cadre un rapport sur les services de santé mentale offerts aux femmes intitulé *Écoute-moi quand je parle!* (1997). Un plan d'action sur la transformation des services de santé mentale a été élaboré et certaines mesures de ce plan répondent particulièrement aux besoins des femmes, par exemple le soutien aux familles et aux proches. En outre, les indicateurs de résultats intégrés dans ce plan d'action devraient comporter la distinction entre hommes et femmes pour suivre l'évolution différenciée selon le sexe et les mesures particulièrement destinées aux femmes.

Le MSSS s'était en outre engagé à proposer aux régies régionales et aux milieux scolaires d'intégrer, dans leur stratégie de prévention du tabagisme, des actions destinées à informer les femmes sur la problématique du tabagisme au féminin et de s'assurer que des services de soutien à l'abandon de l'usage du tabac leur soient accessibles

(action 34). Santé Québec a conduit l'*Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 1998*, à la demande du ministère. Les données rendues publiques en novembre 1999 indiquent que la proportion des filles du secondaire qui fument est de 23 % par rapport à 17 % chez les garçons. L'enquête révèle aussi que 57 % des élèves qui ont essayé d'arrêter au cours des 12 mois précédant l'enquête sont des filles. En matière d'information et de prévention, les priorités nationales de santé publique 1997-2002 proposent que d'ici 2002, la proportion des jeunes filles du secondaire consommant régulièrement ou occasionnellement du tabac baisse de 36 % (donnée de 1994) à 20 %. En matière de prévention, les programmes et les activités ont rejoint une partie des jeunes filles du secondaire et des femmes enceintes. Les travaux se poursuivront au cours des prochaines années afin de mieux rejoindre ces clientèles. Pour ce qui est de l'abandon de l'usage du tabac, un groupe de travail doit proposer des orientations ministérielles identifiant les services qui devraient être accessibles à la population, incluant les femmes enceintes, les jeunes et les personnes aux prises avec des problèmes de santé.

Dimension régionale

Le MSSS procédant souvent au moyen d'énoncés d'orientations ministérielles, c'est l'administration centrale qui est responsable d'engager les actions. Toutefois, les régies régionales et les autres partenaires du réseau de la santé et des services sociaux qui détiennent l'expertise d'intervention de première ligne participent à la définition des problématiques, à la recherche de solutions et à la validation des outils de soutien. Ils sont de plus appelés à assurer la mise en œuvre des politiques et des outils mis au point.

THÈME 6 : LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Le gouvernement du Québec est très actif dans la lutte contre la violence faite aux femmes. La politique d'intervention qu'il a adoptée en décembre 1995 *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* est assortie d'un plan d'action comprenant 57 engagements ministériels dont la grande majorité sont maintenant réalisés.

Le ministère de la Justice dirige la mise en œuvre et le suivi de la Politique d'intervention interministérielle en matière de violence conjugale, tandis que la coordination de l'évaluation est assurée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les autres ministères et secrétariats directement concernés par la problématique de la violence conjugale, et qui ont participé activement à la mise en œuvre et au suivi de la Politique sont le ministère de l'Éducation, le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Solidarité sociale, le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat à la condition féminine.

Le ministère de la Justice coordonne également les travaux devant mener à l'adoption du plan d'action des premières orientations gouvernementales en matière d'agressions à caractère sexuel et du plan d'action qui s'ensuivra. Sous sa présidence, l'ensemble des

travaux concernant la politique d'intervention en violence conjugale et le projet d'orientations gouvernementales en matière d'agressions à caractère sexuel sont conjointement assurés par les membres du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Il n'y a pas lieu de faire ici le rapport détaillé de l'action gouvernementale en matière de violence faite aux femmes puisqu'elle découle pour l'essentiel d'une politique interministérielle et d'un projet d'orientations gouvernementales comportant leurs propres modalités de reddition de comptes.

Mentionnons tout de même que depuis les trois dernières années, la majorité des ministères et organismes concernés ont offert aux responsables de leurs réseaux respectifs la possibilité de participer à de nombreuses activités de sensibilisation et de formation en lien avec la problématique de la violence conjugale.

Les ministères et organismes ont veillé à ce que leurs réseaux collaborent dans les prochaines années à la planification et à la mise sur pied d'un système de gestion intégré de données de base sur les problématiques de la violence conjugale et des agressions sexuelles.

Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

Faits saillants

Le ministère de la Justice assume depuis 1987 la présidence du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi dans toutes les régions administratives du Québec de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et de son évaluation, un projet de recherche portant sur l'évaluation des mécanismes de concertation intersectorielle a été proposé et accepté par l'équipe du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Le rapport de recherche a été déposé à l'été 1999 aux membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle (action 35).

En 1996, le gouvernement du Québec a confié au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle le mandat d'assurer le suivi des recommandations du rapport *Les agressions sexuelles STOP*. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a alors pris l'engagement de coordonner spécifiquement les travaux portant sur l'élaboration du contenu des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles (action 36). Afin de réaliser ce mandat, le MSSS s'est adjoint un comité consultatif formé de personnes représentant les milieux gouvernemental, para-gouvernemental, communautaire et universitaire. Les membres de ce comité consultatif se sont réunis à plusieurs reprises entre 1996 et 1998. Les ministères et secrétariats membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale,

familiale et sexuelle participent à la dernière étape des travaux devant conduire à la publication des orientations gouvernementales en matière d'agressions à caractère sexuel de même qu'au plan d'action interministériel qui s'y rattache.

En marge de l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'agressions à caractère sexuel, les ministères ont mené d'autres actions concernant cette problématique avec la collaboration de leurs partenaires. Certains de ces travaux sont déjà réalisés ou sont en voie de l'être, mentionnons :

- 1) La trousse médico-sociale sans prélèvements médico-légaux, le guide d'intervention médico-sociale et la révision de la trousse médico-légale;
- 2) Une entente multisectorielle concernant la problématique des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé;
- 3) Le rapport du groupe de travail sur la levée de la confidentialité des renseignements personnels dans les situations où la vie ou la sécurité d'une personne est en danger;
- 4) La campagne de sensibilisation sur la violence faite aux femmes : *La violence c'est pas toujours frappant mais ça fait toujours mal*;
- 5) La réalisation de deux revues d'information, la première portant sur les adolescents agresseurs sexuels et la seconde sur les effets des interventions socio-judiciaires sur les enfants ayant été victimes d'agressions à caractère sexuel;
- 6) L'expérimentation d'un projet pilote visant à améliorer l'uniformité dans la collecte de données de base sur la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel dans la région du Bas-Saint-Laurent (action 37).

Dimension régionale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'intervention en matière de violence conjugale, les régies régionales de la santé et des services sociaux ont reçu du MSSS le mandat d'assurer la coordination intersectorielle de cette politique au palier régional. Chacune des régies régionales a nommé une personne de son organisation responsable de l'ensemble du dossier de la violence. Ces personnes coordonnent les tables de concertation intersectorielles régionales sur la violence faite aux femmes ou y siègent. Dans la foulée de la mise en œuvre de la politique, plusieurs tables locales ou sous-régionales ont également été implantées.

Considérant le mandat spécifique des régies régionales de la santé et des services sociaux quant à la coordination de l'action sectorielle en matière de violence, les régies ont été consultées à différentes reprises sur la version préliminaire des orientations gouvernementales en matière d'agressions à caractère sexuel ainsi que sur la priorité à accorder aux engagements inclus au plan d'action.

THÈME 7 : LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le ministère des Relations internationales (MRI) s'est associé pour la première fois à l'intervention gouvernementale en matière de condition féminine dans le cadre du programme d'action 1997-2000. Sa participation s'est principalement traduite par son soutien technique et financier et ses services-conseils apportés au Secrétariat à la condition féminine (SCF) et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales pour la réalisation d'activités internationales.

Le ministère des Relations internationales

Faits saillants

Afin de promouvoir le savoir-faire du Québec dans le domaine de la condition féminine sur la scène internationale (action 38), le ministère a consolidé sa collaboration et maintenu une liaison permanente avec le SCF par l'établissement d'un cadre de référence. Plusieurs activités ont été réalisées à ce chapitre sur le plan bilatéral.

La signature du *Programme quinquennal de coopération tuniso-québécois dans le domaine des droits et des conditions de vie des femmes* (février 1998) constitue l'aboutissement de deux missions officielles dirigées par les ministres tunisienne (Québec, mars 1997) et québécoise (Tunis, février 1998). L'organisation de deux missions techniques (Tunis, mars 1997 et Québec, juin 1998) ont permis d'amorcer la mise en œuvre des projets retenus dans ce cadre.

Le MRI a soutenu deux missions de travail multidisciplinaires dans le cadre de la coopération franco-québécoise portant respectivement sur la place des femmes dans le développement des régions (novembre 1996) et la parité de représentation dans les structures locales et régionales (octobre 1997). Une mission réciproque prévue par la France a été annulée. En 1997, le Québec a entrepris de réévaluer conjointement avec son partenaire français ses interventions en matière de droits des femmes et de relancer sur de nouvelles bases la coopération dans ce domaine. Les nouvelles orientations communes ont reçu l'accord de principe des deux parties. Le bilan des trois dernières années de coopération révèle cependant que peu de progrès ont été accomplis dans les domaines qui sont pourtant d'intérêt réciproque.

Par ailleurs, plusieurs missions techniques réalisées en alternance au Québec et au Maroc ont été l'occasion pour le Québec d'établir des liens de collaboration avec le Secrétariat d'État chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance du Maroc à la suite de la visite officielle au Maroc de la ministre québécoise responsable de la Condition féminine (février 1998). Les discussions intervenues lors de la visite au Québec du Secrétaire d'État chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance (septembre 1999) ont permis de préciser les champs d'intérêts sur lesquels établir les bases de la coopération avec ce gouvernement. Une haute fonctionnaire marocaine a participé au

séminaire *Développer sa carrière et ses compétences au féminin* offert par l'École nationale d'administration publique (mai 1999).

Le MRI et le SCF ont planifié un programme de travail portant sur l'administration en matière de condition féminine au sein du gouvernement à l'occasion de la visite d'une délégation du Mali présidée par la ministre de la Promotion de la femme, de la Famille et de l'Enfance (novembre 1998).

L'accueil au Québec de deux membres de la *Foundation of Women's Forum*, l'un des organismes de femmes les plus influents d'Europe (mai 1999) et de la Secrétaire d'État auprès de la ministre suédoise chargée de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (septembre 1999) a permis une première prise de contact. Les échanges ont principalement porté sur la création en Suède du certificat de compétences pour les femmes dans le domaine de la bureautique et des technologies de l'information, de même que sur l'application de la *Loi sur l'équité salariale* et les programmes d'accès à l'égalité.

Le rayonnement du Québec à l'étranger implique aussi de favoriser la concertation des réseaux québécois des organisations non gouvernementales (ONG) afin de faciliter leur arrimage à l'échelon international. Sous ce volet, le ministère a soutenu la Fédération des femmes du Québec depuis deux ans en vue de la *Marche mondiale des femmes de l'an 2000*; il a collaboré à l'organisation à Montréal de la *Conférence mondiale sur la société civile* (décembre 1999) et atteint l'objectif qu'il s'était fixé, soit une représentation de 50 % de femmes. Il a aussi appuyé financièrement la participation de groupes d'étudiantes québécoises aux exercices de simulation des Nations unies.

Le MRI s'est aussi engagé à renforcer la participation des Québécoises aux activités auxquelles prennent part des institutions d'autres pays et des instances internationales multilatérales (action 39). Pour ce faire, il a soutenu la participation du Québec à des événements internationaux portant sur des thématiques liées à la condition féminine :

- le colloque de Lyon sur les femmes et les métiers non traditionnels (avril 1997);
- la *Quatrième conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes* (Istanbul, novembre 1997);
- la conférence du Conseil de l'Europe portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Athènes, septembre 1999);
- la conférence préparatoire des femmes francophones *Femmes, pouvoir et développement*, (Luxembourg, février 2000) et la réunion préparatoire des experts gouvernementaux (Gabon, décembre 1999) en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, *Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle*.

Depuis 1995, le *Programme Québec sans frontières* a permis à 1000 stagiaires, dont 750 jeunes femmes, de participer à des stages à l'étranger. Le MRI a mis de l'avant des projets pilotes pour sept jeunes, dont six filles, au sein d'organisations internationales gouvernementales et affecté une Québécoise à d'autres fonctions à l'Organisation

internationale du Travail (OIT). Il a accordé une priorité aux projets visant les femmes et les enfants dans le cadre de l'aide humanitaire internationale.

Il a assuré la diffusion d'information sur le statut des Québécoises dans une publication bimestrielle, *Québec Matters*, produite par la Délégation du Québec à Londres.

Par ailleurs, le projet visant à établir un mécanisme de recensement des Québécoises dans les institutions multilatérales est remis en question, et les échanges prévus avec les institutions du Commonwealth n'ont pas encore été amorcés.

Dimension régionale

Ces actions ne comportent pas de dimension régionale.

THÈME 8 : LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT DES DROITS

Les femmes québécoises jouissent de l'égalité juridique, mais il demeure nécessaire d'améliorer certains aspects pratiques pour l'atteinte d'une véritable égalité de fait.

Le ministère des Relations internationales

Faits saillants

Le ministère des Relations internationales (MRI) s'est engagé à suivre l'évolution des grandes tendances mondiales pouvant exercer une influence sur les politiques nationales à l'égard des problématiques touchant la condition féminine (action 40). Il a coprésidé le comité interministériel chargé de la commémoration du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1998); le programme des activités de commémoration comprenait plusieurs activités portant sur la question des droits des femmes. Le ministère a suivi l'évolution des questions relatives aux droits des femmes à la Commission des droits de l'Homme des Nations unies ainsi que dans le cadre de l'élaboration d'un protocole facultatif afférent à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle le gouvernement du Québec s'est déclaré lié en 1981. Le ministère a également participé au congrès mondial commémorant la Déclaration, qui s'est tenu à Montréal en décembre 1998.

Le ministère de la Solidarité sociale - Secrétariat à l'action communautaire autonome

Faits saillants

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) a inscrit sous ce thème le financement équitable des groupes de femmes parmi les groupes communautaires agissant notamment dans le domaine de la défense des droits (action 41). Même si le programme d'aide financière est géré par l'administration centrale, cette action se réalise essentiellement par la consolidation du financement des groupes de femmes et de leurs regroupement régionaux en concertation avec les instances régionales concernées (voir action 54, partie 3).

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Faits saillants

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) gère le *Programme de soutien à la participation civique* (PSPC) à l'aide duquel il assure la diffusion d'information sur les valeurs égalitaires entre les femmes et les hommes, sur les droits des femmes et sur les ressources mises à leur disposition (action 42). Des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation, planifiées par des organismes communautaires, qui touchent la réalité d'isolement des femmes immigrantes, la participation des parents à la vie de l'école et à l'établissement de liens entre l'école, la famille et le milieu, constituent l'approche privilégiée dans le cadre de ce programme. Le MRCI a modifié sensiblement ses programmes au cours de la période couverte par le présent bilan; bien qu'ils ne soient pas destinés spécifiquement aux femmes, celles-ci représentent généralement une bonne part des personnes qui en bénéficient.

Dimension régionale

Cette action est administrée par les bureaux régionaux.

L'Office des professions du Québec

Faits saillants

L'Office des professions du Québec avait le mandat de féminiser les désignations des titres réservés et les désignations des ordres professionnels selon les avis des professionnelles et des professionnels (action 43). En ce qui concerne la féminisation des titres, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*, qui étend aux titres féminins réservés l'interdiction d'utilisation déjà prévue pour les titres masculins réservés aux articles 32 et 36 du Code des professions. En ce qui a trait à la féminisation des titres et des désignations des ordres

professionnels, l'Office proposera au gouvernement, à l'automne 2000, une solution globale qui assurera la féminisation après consultation des ordres et de leurs membres.

PARTIE III

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CINQUIÈME ORIENTATION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE : LA PLACE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

En 1997, l'ajout d'une cinquième orientation portant sur la place des femmes dans le développement des régions à la *Politique en matière de condition féminine Un avenir à partager...* a été l'occasion pour le Secrétariat à la condition féminine d'établir un partenariat privilégié avec le Secrétariat au développement des régions et le ministère de la Métropole dans le but de structurer la mise en œuvre de cette orientation gouvernementale. C'est ainsi qu'une entente de collaboration a été établie avec chacun des deux organismes devenus depuis le ministère des Régions et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Ceux-ci se sont engagés à assurer la coordination régionale des actions visant à assurer la place des femmes dans le développement des régions et à harmoniser les interventions gouvernementales régionales eu égard aux deux axes de cette cinquième orientation.

Le Secrétariat à la condition féminine soutient les deux ministères. Depuis 1999, un programme de soutien financier administré par le Secrétariat à la condition féminine appuie l'axe de la représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales. Plusieurs autres ministères et organismes ont également contribué à la mise en œuvre de la cinquième orientation par des actions locales et régionales dans le cadre du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. La troisième partie de ce bilan présente donc les résultats de ces engagements, en commençant par les actions du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Le ministère des Régions

Le ministère des Régions a réellement assumé le mandat relatif à la mise en œuvre de la cinquième orientation. Il l'a intégrée dans ses orientations et s'est donné des moyens concrets pour agir en tenant compte du caractère particulier de chacune des régions.

a) La mise en place du réseau régional des responsables en condition féminine

Après avoir nommé une responsable ministérielle du dossier de la condition féminine, le ministère a nommé une sous-ministre adjointe responsable du dossier pour appuyer la responsable ministérielle et assurer un arrimage efficace des unités centrales aux bureaux régionaux. Un réseau régional de responsables de ce dossier a été mis en place en juin 1997; il s'est réuni à quatre reprises depuis sa création pour définir son action auprès des instances locales, régionales et nationales, déterminer des pistes d'action communes et assurer la formation de ses membres à l'exercice adéquat du rôle qui leur est confié.

b) La diffusion de la cinquième orientation

Les bureaux régionaux du ministère des Régions ont mené de nombreuses activités pour promouvoir la cinquième orientation et pour former leurs partenaires, dans le but de les inciter à se préoccuper de la place des femmes dans le développement des régions. Quelque 5000 exemplaires du Guide de mise en œuvre de la cinquième orientation ont été distribués aux conseils régionaux de développement (CRD), aux centres locaux de développement (CLD), aux membres de la Conférence administrative régionale (CAR) et aux groupes de femmes. Dans six régions, ce guide a fait l'objet d'une présentation aux partenaires.

c) La participation aux instances de concertation régionale en condition féminine

La majorité des bureaux régionaux du ministère entretiennent des liens avec la représentante régionale du Conseil du statut de la femme et avec les instances de concertation des groupes de femmes de la région. En général, la personne responsable du dossier de la condition féminine au bureau régional siège à la *Table Femmes et développement régional* mise sur pied par plusieurs CRD; cette table joue souvent le rôle de comité conseil au CRD en matière de condition féminine.

d) La coordination et l'harmonisation de l'action gouvernementale régionale et la concertation entre les CRD et les représentants gouvernementaux au regard de la cinquième orientation

Cinq régions ont mis en place un mécanisme de concertation interministérielle dans le dossier de la condition féminine; il s'agit, dans la plupart des cas, d'un comité de condition féminine relevant de la CAR. Dans deux régions du Québec, la concertation entre le CRD et les représentants gouvernementaux a permis la signature d'ententes spécifiques portant sur l'amélioration des conditions de vie des femmes au Saguenay-Lac-Saint-Jean, puis une autre en Montérégie; des ententes semblables sont à venir dans d'autres régions. En outre, la préoccupation de l'équité entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes est bien présente dans les 10 CRD qui sont en processus d'élaboration de leur deuxième planification stratégique régionale.

e) Le soutien des projets ou des initiatives en matière de condition féminine

Les bureaux régionaux du ministère ont apporté leur appui à divers projets soutenant la cinquième orientation. Le ministère des Régions a intégré le dossier de la condition féminine dans sa planification stratégique, demandant notamment la production de données ventilées selon le sexe pour ce qui est des services offerts par les CLD. Un soutien technique a été fourni à l'organisation d'événements locaux ou régionaux, tandis qu'un soutien financier a été accordé à quelques projets régionaux.

- f) Les interventions en faveur d'une représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales

Neuf bureaux régionaux du ministère ont profité de la mise en place des CLD pour sensibiliser ceux-ci à l'importance d'une représentation équitable de femmes à leur conseil d'administration. En janvier 2000, les femmes représentaient 24,6 % des membres votants des conseils d'administration de l'ensemble des CLD du Québec. La représentation féminine est demeurée stable depuis novembre 1998; c'est cependant 31,5 % des CLD qui ont un siège dédié à la condition féminine au sein de leur conseil d'administration, comparativement à 27 % en 1997.

Dans les CRD, les femmes constituaient 26 % des membres des conseils d'administration au 31 décembre 1999, 21 % un an plus tôt et 18 % en 1997. Ces résultats témoignent de l'efficacité des actions engagées par le ministère en faveur d'une juste représentation des femmes dans les postes décisionnels.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

À l'instar du ministère des Régions, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'est donné les moyens de promouvoir la cinquième orientation portant sur la place des femmes dans le développement des régions et de soutenir sa mise en œuvre.

- a) La participation au réseau régional des responsables en condition féminine

Comme il s'y était engagé dans l'entente signée avec le Secrétariat à la condition féminine en 1997, le ministère a désigné des responsables dans chacun de ses deux bureaux régionaux, Laval et l'Île de Montréal, pour faire partie du réseau régional.

- b) La diffusion de la cinquième orientation

Assumant dans ce geste l'une de ses responsabilités concernant la promotion de la cinquième orientation, les directions de l'Île de Montréal et de Laval ont adressé à plus de deux cents organismes et intervenants régionaux un exemplaire du guide sur la place des femmes dans le développement des régions. Ce guide se veut un outil facilitant la mise en place de mesures rattachées aux deux axes d'intervention de la cinquième orientation. Ainsi, les membres des conseils d'administration des conseils de développement régionaux, des centres locaux de développement, des membres des conférences administratives régionales, des tables de concertation en condition féminine de même que d'autres organismes régionaux actifs en condition féminine ont reçu un exemplaire.

c) La participation aux instances de concertation régionale

Les responsables de la condition féminine des bureaux de l'Île de Montréal et de Laval participent activement aux Tables Femmes et développement régional. La table de l'Île de Montréal a notamment réalisé des travaux sur l'analyse différenciée selon les sexes.

d) La coordination de l'action gouvernementale régionale et la concertation entre les conseils régionaux de développement et les représentants gouvernementaux au regard de la cinquième orientation

Les directions régionales de l'Île de Montréal et de Laval ont principalement concentré leurs efforts auprès des conseils régionaux de développement. La mise sur pied d'un réseau de responsables ministériels régionaux en condition féminine a été amorcée sur l'Île de Montréal avec les membres de la Conférence administrative régionale. Cette démarche se poursuivra dans la réalisation du prochain plan d'action.

e) Le soutien à des projets ou initiatives en matière de condition féminine

Le mandat relatif à la cinquième orientation a été intégré à la planification stratégique 2000-2001 du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Le ministère a aussi contribué financièrement à l'embauche d'une coordonnatrice des travaux de la Table Femmes et développement régional pour le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal.

f) La représentation équitable des femmes dans les instances décisionnelles locales et régionales

La présence des femmes au sein des conseils d'administration des CLD lors de leur création, en novembre 1998, s'établissait à 32,5 % pour l'Île de Montréal et à 22,2 % à Laval. Elle est demeurée stable depuis.

Dans les CRD, la proportion des femmes au conseil d'administration était de 23,1 % pour l'Île de Montréal en 1997 et de 28 % en janvier 2000, tandis qu'à Laval, la proportion est demeurée stable à 24 % durant la même période.

Le Secrétariat à la condition féminine

Pour susciter et soutenir des projets de groupes locaux et régionaux de femmes visant à augmenter le nombre de femmes dans des postes de décision, le gouvernement a lancé en mai 1999 le programme *À égalité pour décider*, dont la gestion relève du Secrétariat à la condition féminine. D'une durée de cinq ans, ce programme est doté d'un budget annuel d'un million de dollars; l'appel de projets est diffusé au printemps de chaque année, notamment auprès de quelque 1000 groupes de femmes. Le programme a suscité un vif

intérêt dès la première année, puisque 61 projets ont été présentés. De ce nombre, 33 projets répartis dans les différentes régions du Québec ont été retenus.

LES ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES SECTORIELLES

Pour donner suite à l'orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine portant sur la place des femmes dans le développement des régions, un volet a été ajouté au Programme d'action 1997-2000. Ce troisième volet regroupe les actions qui visent soit la représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales, soit la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par ces instances.

PREMIER AXE

Les actions favorisant la représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Faits saillants

En vue de contribuer à l'augmentation du nombre de femmes élues municipales et de susciter l'intérêt des femmes pour la vie politique municipale (action 44), le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) s'est montré actif dans des activités de promotion, d'information et de sensibilisation, notamment auprès des groupes et des associations féminines, des associations professionnelles, des municipalités, des municipalités régionales de comté et des médias. Ces actions n'ont pas nécessairement un effet immédiat même si on constate une légère augmentation de la proportion de femmes élues à l'échelon municipal d'année en année : de 9,4 % en 1997, les mairesses sont passées à 10,4 % en 1999; la proportion des conseillères, qui était de 21,7 % en 1997, a augmenté à 23,1 % en 1999.

Le MAMM se proposait aussi de contribuer à l'augmentation de la représentation des femmes cadres et professionnelles dans les municipalités locales et les autres organismes municipaux (action 48). Il a à cet égard mis à jour ses données sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes dans les municipalités, en lien avec le projet d'extension des programmes d'accès à l'égalité à l'ensemble des secteurs public et parapublic.

La Société d'habitation du Québec

La Société d'habitation du Québec (SHQ) s'est engagée à implanter des mécanismes favorisant la nomination de femmes en nombre équitable au sein des conseils

d'administration des offices municipaux d'habitation (action 46). Elle a d'abord recensé le nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des offices municipaux, avant d'implanter quelques mécanismes particuliers. Les résultats indiquent que dans l'ensemble du Québec, 47 % des membres siégeant sur les conseils d'administration des offices municipaux sont des femmes, et que dans cinq régions administratives la représentativité des femmes dépasse les 50 %; Montréal et Laval se situent cependant en deçà de la moyenne (40 %). Le pourcentage de femmes qui occupent le poste de présidente du conseil d'administration est de 27,5 % pour l'ensemble du Québec. De tels résultats ne justifient pas, selon la SHQ, la mise en œuvre de moyens particuliers visant l'augmentation de la représentation féminine.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est engagé à inciter les régies régionales et les établissements du réseau à une présence accrue des femmes dans les postes décisionnels, visant au moins 40 % des postes des conseils d'administration, dont 50 % des postes cooptés (action 45). Par des amendements à la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* ainsi que par l'invitation faite aux régies régionales à viser une représentation équitable des femmes et des hommes dans la composition de leur conseil d'administration, le MSSS a pu voir augmenter le nombre de femmes dans les instances ciblées. En 1998, les femmes représentaient 41,1 % de l'ensemble des membres des conseils d'administration des établissements du réseau de la santé et des services sociaux; elles formaient 54,5 % des membres provenant du groupe d'âge le plus jeune (18-34 ans) et 47,9 % du groupe d'âge des 34-44 ans. Dans les régies régionales, les femmes représentaient, en 1999, 36,9 % de l'ensemble des membres des conseils d'administration. Les régies régionales ont en outre répondu à l'invitation du MSSS en nommant des femmes à 57,4 % des postes cooptés.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Par des activités promotionnelles et le soutien à la création d'une banque de talents subdivisée par région, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) se proposait d'accroître la représentation des agricultrices dans les lieux de pouvoir et de décision locaux et régionaux (action 47). La banque de talents a été mise en place avec le partenariat de la Fédération des agricultrices du Québec, le réseau des quatorze syndicats régionaux des agricultrices et les associations régionales d'agricultrices; elle est disponible depuis l'été 1999.

DEUXIÈME AXE :

Les actions favorisant la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par les instances locales et régionales

Les actions inscrites sous le deuxième axe reflètent souvent le prolongement ou la prise en charge en région d'une action sectorielle présentée par l'administration centrale. Il en est ainsi de l'expertise régionale à développer par le ministère de la Solidarité sociale (MSS) et des plans d'action régionaux à élaborer pour améliorer les conditions de vie des femmes prestataires de la sécurité du revenu (actions 12 et 50). La même situation se produit pour la CSST en ce qui a trait à l'élimination des dangers pour la santé et la sécurité du travail et à la prise en charge de la prévention par les milieux de travail (actions 11 et 52). C'est aussi le cas du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) qui s'est engagé à faciliter l'accès des femmes entrepreneures aux services du ministère (actions 1 et 58). Les résultats de ces actions ont donc été rapportés dans la section traitant des actions sectorielles.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avait prévu adopter, en concertation avec les régies régionales, des orientations en matière de santé et de bien-être des femmes et définir des indicateurs spécifiques aux femmes (action 49). Aucun résultat n'a été obtenu à ce sujet, et l'action devra être repensée en fonction de la régionalisation et de l'évolution du partage des responsabilités entre le ministère et les régies régionales.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) a modifié son engagement à mettre en place un réseau d'échanges *Femmes et municipalités* (action 51). De façon à adapter ses interventions aux contextes régionaux particuliers, le ministère a plutôt favorisé et soutenu, avec ses partenaires du milieu, la mise en place de réseaux régionaux de femmes intéressées par la politique municipale. Plusieurs activités de mobilisation et de sensibilisation ont été tenues dans sept des 17 régions du Québec depuis 1998. La structuration de réseaux régionaux se poursuit; les modalités peuvent varier d'une région à l'autre.

Le ministère de la Solidarité sociale

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) a soutenu financièrement les tables régionales de concertation des groupes de femmes (action 53) en versant un montant total de 468 000 \$ en 1997-1998 et de 800 000 \$ en 1998-1999 et en 1999-2000. Les seize tables ont en conséquence été en mesure de mettre sur pied et de consolider des

activités d'échange et de concertation entre les groupes de femmes de leur région, et de faire des représentations auprès des instances locales et régionales. L'autre engagement du SACA visait à consolider le financement des groupes de femmes et de leurs regroupements régionaux en concertation avec les instances régionales concernées (action 54). Il a versé à cette fin 680 000 \$ en 1997-1998, 1 100 000 \$ en 1998-1999 et 1 200 000 \$ en 1999-2000 à des groupes de femmes qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie des femmes de leur localité ou de leur région.

Le ministère de l'Environnement

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à établir des critères facilitant l'accès des femmes à ses divers programmes de transfert dont les enveloppes sont administrées régionalement (action 55). Le Programme Action-Environnement-Faune a été choisi comme programme pilote pour implanter une telle mesure. Pour l'année 1997-1998, 367 personnes ont été embauchées, dont 42 % de femmes. Par contre, le nombre de personnes embauchées a été deux fois moindre en 1998-1999 et la proportion de femmes a diminué à 38 %. En 1999-2000, le Programme Action-Environnement a créé 183 emplois, dont 49 % ont été comblés par des femmes.

L'Office des personnes handicapées du Québec

L'engagement de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est d'intervenir auprès des partenaires des réseaux du travail afin que la participation des femmes handicapées à des contrats d'intégration au travail (CIT) ou que leur présence dans les centres de travail adapté (CTA) s'intensifie le plus rapidement possible (action 56). Aucune intervention spécifique n'a été faite, si ce n'est une note du président, en mars 1997, incitant les bureaux régionaux à augmenter le nombre de femmes handicapées dans les CIT ou les CTA.

Le ministère des Transports

Pour favoriser une plus grande participation des femmes aux différents processus de consultation en matière de transport (action 57), le ministère des Transports (MTQ) a sollicité ses partenaires régionaux, dont les CRD et les CAR, afin que les femmes soient actives au sein des comités directeurs chargés des plans de transport et lors des consultations régionales. Une meilleure connaissance des besoins des femmes en transport a permis d'intégrer des analyses économiques différenciées dans certains portraits régionaux du transport (Centre-du-Québec et Mauricie). L'action se poursuit de façon volontaire, en fonction des dynamiques régionales.

CONCLUSION

Le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* était vaste. Trente-quatre ministères et organismes y avaient inscrit, par leurs engagements respectifs, leur contribution à faire de la société québécoise une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Un nombre important de partenaires paragonnementaux et non gouvernementaux se sont associés à cet effort.

Le principe de l'égalité des sexes est de plus en plus considéré dans les interventions des ministères et organismes; plusieurs d'entre eux ont réalisé, au cours de la période de mise en œuvre de ce programme, diverses activités axées sur la réduction des écarts socio-économiques entre les femmes et les hommes qui n'y étaient pas initialement prévues.

Outre les actions structurantes sectorielles ou interministérielles réalisées par les ministères et organismes pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, le gouvernement du Québec a adopté ou mis en œuvre, au cours de cette période, nombre de politiques et de programmes et offert une variété de services qui ont eu pour effet d'améliorer les conditions de vie des femmes ou de corriger des inégalités.

Ainsi, les nouvelles dispositions de la *Politique familiale* ont amené d'importants changements au chapitre des services éducatifs et des services de garde; la mise en place du réseau des centres de la petite enfance et l'instauration de la maternelle à temps plein représentent un apport majeur aux moyens pour concilier les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles. Il s'agit également d'un soutien financier aux familles à faible revenu, en raison du coût modique (5,00 \$) des places en services de garde. D'autre part, dans la *Loi sur les normes du travail*, la durée du congé parental a été augmentée de 34 à 52 semaines en 1997.

Diverses modifications aux conditions de travail des domestiques résidant chez leur employeur, presque exclusivement des femmes, ont permis d'améliorer leur situation économique. Le salaire minimum a été augmenté de 6,70 \$ à 6,80 \$ en octobre 1997, puis à 6,90 \$ en octobre 1998, alors que les femmes représentaient à cette période environ 60 % des salariés au taux horaire minimum. Sur le plan de l'emploi non traditionnel, le gouvernement a adopté d'importantes dispositions réglementaires pour favoriser l'accès des femmes à l'industrie de la construction, de même que leur maintien et leur progression dans ce secteur.

Plusieurs mesures législatives et réglementaires ont été mises de l'avant pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Le gouvernement a ainsi adopté en 1997 la *Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail*; plus de 14 000 femmes ont participé à un projet subventionné par ce fonds. Le gouvernement a également modifié des lois en vue de défiscaliser les pensions alimentaires pour enfants et d'établir un modèle de fixation de ces pensions. Le système de perception automatique des pensions alimentaires a reçu un ajout important de ressources. Des modifications ont en outre été apportées au régime de la sécurité du revenu au bénéfice des familles monoparentales depuis le 1^{er} juin 1998. Une réforme d'aide gouvernementale en

habitation, mise en place en 1997, a également permis de répondre aux besoins les plus urgents des familles à faible revenu; le *Fonds québécois du logement social* a été créé pour soutenir la construction des logements sociaux.

En matière d'éducation et de formation, le ministère de l'Éducation est allé au delà des engagements inscrits dans le programme d'action 1997-2000 dans ses interventions relatives à l'éducation des jeunes aux rapports égalitaires et à la promotion de la diversification des choix professionnels des jeunes filles; il a également soutenu activement la poursuite des études des jeunes filles enceintes et des mères adolescentes. Pour sa part, le *Fonds de l'autoroute de l'information*, anciennement rattaché au ministère de la Culture et des Communications, a subventionné la construction d'un site Internet permettant le réseautage des groupes de femmes et des chercheuses féministes ainsi que la formation des groupes de femmes à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information : le site, baptisé NetFemmes, a été inauguré en novembre 1998.

En matière de santé et de bien-être, il faut mentionner l'implantation du *Programme québécois de dépistage du cancer du sein* dans toutes les régions du Québec, du *Programme d'intervention sur l'infection par le VIH et la grossesse* et du *Programme québécois de lutte contre le cancer* (lequel contient des volets sur le cancer du col de l'utérus et des ovaires). En lien avec le *Plan d'action en toxicomanie 1999-2001*, des projets d'intervention auprès des femmes enceintes et des mères toxicomanes sont en cours dans plusieurs régions du Québec. Des centres de services en périnatalité basés sur le modèle d'économie sociale ont été créés; les CLSC et les centres de travail Québec (CTQ) ont joint leurs efforts pour inciter les femmes enceintes de milieux défavorisés à recourir aux services en périnatalité. Les *Orientations en planification des naissances* ont en outre fait l'objet d'un suivi par le ministère de la Santé et des Services sociaux. D'autre part, à l'échelle du Québec, ce ministère a favorisé la création d'un réseau d'entreprises coopératives ou sans but lucratif d'aide domestique destinée aux personnes atteintes d'incapacités temporaires ou permanentes.

Concernant la lutte contre la violence, le gouvernement continue l'application, depuis 1995, de sa politique multisectorielle d'intervention en matière de violence conjugale intitulée *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* dont découle un plan d'action intersectoriel comprenant 57 engagements, en majorité réalisés. Les ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de la Sécurité publique, de la Solidarité sociale ainsi que les Secrétariats aux affaires autochtones et à la condition féminine sont coresponsables de l'application de cette politique. Ces mêmes ministères et organismes ont travaillé au cours de la période 1997-2000 à l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'agressions à caractère sexuel et du plan d'action afférent. Rappelons qu'une vaste campagne de sensibilisation publique contre la violence faite aux femmes s'est poursuivie au cours des trois dernières années.

Au chapitre de la reconnaissance et du respect des droits des Québécoises, on peut mentionner la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale*, qui vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe. Depuis 1997, la

Commission de l'équité salariale met à la disposition des employeurs des outils pour les soutenir dans leur démarche, dont l'aboutissement est la rémunération du travail des femmes à sa juste valeur. Les droits des femmes sont également mieux protégés depuis l'institution, en 1997, de la médiation préalable en matière familiale.

Dans l'ensemble, la synthèse de l'action gouvernementale nous permet de conclure à un résultat très positif. La troisième et dernière étape de mise en œuvre de la politique gouvernementale 1993-2003 en matière de condition féminine s'engage maintenant, avec l'objectif de poursuivre les aspects inachevés de l'actuel programme, le cas échéant, mais surtout d'entreprendre de nouvelles actions structurantes qui accéléreront les progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

ANNEXE

LE RÉSUMÉ DES ACTIONS PAR THÈME ET PAR AXE

THÈME : L'emploi et l'entrepreneuriat

Numéro des actions	Libellé des actions
1	Soutenir le démarrage et la consolidation des PME dirigées par des femmes et atténuer les problèmes de financement
2	Augmenter le nombre de filles qui s'établiront dans l'entreprise agricole familiale
3	Appuyer les initiatives féminines de diversification des activités de l'entreprise agricole
4	Identifier les problèmes de la main-d'oeuvre féminine dans les entreprises de transformation et de distribution du secteur bioalimentaire
5	Promouvoir la création d'emplois pour les femmes dans le domaine de l'environnement et de la faune, en particulier en économie sociale
6	Subventionner un projet favorisant le travail autonome afin de faire prendre conscience aux nouvelles arrivantes que l'activité indépendante constitue une possibilité sérieuse pour s'intégrer au marché du travail
7	Favoriser l'insertion en emploi des nouvelles arrivantes
8	Favoriser l'embauche des femmes dans des domaines reliés aux secteurs non traditionnels des ressources naturelles
9	Faire connaître les programmes existants d'aide à l'entrepreneuriat aux femmes entrepreneures dans le domaine du tourisme et les inciter à y avoir recours en plus grand nombre
10	Proposer des modifications législatives visant à améliorer la protection sociale des travailleuses et des travailleurs occupant un emploi atypique dans la mesure où les études en cours confirmeront des carences importantes inhérentes à leur statut d'emploi
11	Éliminer les dangers pour la santé et la sécurité au travail dans les secteurs d'activité économique des services médicaux et sociaux (garderies et services à domicile), de l'automobile et de la construction et dans les types d'emploi à caractère répétitif, notamment dans les secteurs de fabrication de produits métalliques et électriques

**THÈME : La lutte contre la pauvreté
et contre les inégalités sociales**

Numéro des actions	Libellé des actions
12	Offrir des services adaptés aux besoins des mères monoparentales et un accompagnement soutenu pour celles qui sont inscrites dans un parcours individualisé
13	Promouvoir la sécurité alimentaire des Québécoises afin de leur assurer, à elles et à leur famille, un approvisionnement suffisant et nutritif à un coût raisonnable
14	Évaluer les impacts socio-économiques et psychologiques de la <i>Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires</i>

THÈME : Le partage du pouvoir

Numéro des actions	Libellé des actions
15	Augmenter le nombre de femmes dans les instances décisionnelles dont les postes sont comblés à la prérogative du ministre de l'Environnement
16	Inviter les organismes à soumettre des candidatures féminines à l'occasion de la sollicitation de candidatures auprès d'organismes du domaine de la culture et des communications
17	Intégrer, dans les protocoles de recherche, la dimension de la participation respective des femmes et des hommes à la gestion de la production et de la diffusion des activités dans ces secteurs
18	Inviter les organismes et les sociétés d'État concernés, dans le cadre des orientations qui leur sont transmises, à inscrire dans leurs champs de recherche respectifs une préoccupation quant à la participation des femmes

THÈME : L'éducation et la formation

Numéro des actions	Libellé des actions
19	Promouvoir la diversification des choix de formation des filles en formation professionnelle et technique

THÈME : L'éducation et la formation (suite)

Numéro des actions	Libellé des actions
20	Renforcer l'adhésion aux valeurs liées à l'égalité des sexes, notamment auprès des élèves des milieux à forte concentration ethnique
21	Outiller les centres de services à la petite enfance de manière à promouvoir des comportements et des rapports égalitaires entre les filles et les garçons
22	Favoriser l'apprentissage du français auprès des femmes immigrantes pour faciliter leur insertion socio-économique
23	Offrir aux femmes immigrantes des services d'insertion sociale
24	Verser des bourses d'études pour inciter les femmes à s'inscrire et à poursuivre dans des domaines d'études reliés à des emplois non traditionnels dans le secteur des ressources naturelles
25	Valoriser la formation professionnelle et démythifier les professions et métiers non traditionnels auprès de l'ensemble des parents concernés et mettre en lumière l'importance de leur influence dans les choix de formation de leurs filles
26	Accroître la formation des agricultrices en gestion
27	Accroître la participation des femmes aux activités de formation organisées par le MICST

THÈME : La santé et le bien-être

Numéro des actions	Libellé des actions
28	Évaluer l'impact de la transformation du réseau sur les familles et les proches. Cette évaluation s'intéressera à la fois à la transformation de l'organisation des services et à ses conséquences sur les personnes aidantes qui sont majoritairement des femmes
29	Énoncer des orientations ministérielles en vue de l'élaboration de programmes d'information, de formation, de soutien, d'accompagnement et de répit aux aidantes et aux aidants
30	Énoncer des orientations ministérielles favorisant l'adaptation des services et le soutien à l'intention des femmes en situation vulnérable notamment recevant des services hospitaliers ou spécialisés en santé physique
31	Énoncer des orientations ministérielles pour l'établissement des pratiques et des protocoles dans le cadre de séjour en périnatalité-obstétrique et de suivi postnatal

THÈME : La santé et le bien-être (suite)

Numéro des actions	Libellé des actions
32	Introduire, dans le réseau des services sociosanitaires, la pratique autonome des sages-femmes et l'intégrer dans les services de première ligne et dans le continuum de services périnataux
33	Énoncer des orientations ministérielles qui permettront aux régies régionales de structurer leurs interventions à l'intention des femmes dans le cadre de la mise à jour de la Politique de santé mentale et du Plan de transformation des services en santé mentale
34	Proposer aux régies régionales et aux milieux scolaires d'intégrer, dans le cadre de leur stratégie de prévention du tabagisme, des composantes destinées à informer les femmes sur la problématique du tabagisme au féminin et de s'assurer que des services de soutien à l'abandon de l'usage du tabac leur soient accessibles

THÈME : La lutte contre la violence

Numéro des actions	Libellé des actions
35	Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale
36	Adopter des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles et un plan d'action
37	Planifier, organiser et mettre sur pied un système de collecte d'information dans tous les réseaux concernés par la violence conjugale et les agressions sexuelles

THÈME : La coopération internationale

Numéro des actions	Libellé des actions
38	Promouvoir le savoir-faire du Québec dans le domaine de la condition féminine sur la scène internationale
39	Renforcer la participation des Québécoises auprès des institutions d'autres pays et des instances internationales multilatérales

THÈME : La reconnaissance et le respect des droits

Numéro des actions	Libellé des actions
40	Suivre l'évolution des grandes tendances mondiales pouvant exercer une influence sur les politiques nationales à l'égard des problématiques touchant la condition féminine
41	Financer équitablement les groupes de femmes parmi les groupes communautaires agissant notamment dans le domaine de la défense des droits
42	Diffuser de l'information sur les valeurs égalitaires entre les femmes et les hommes, sur les droits des femmes et sur les ressources mises à leur disposition
43	Féminiser les désignations des titres réservés et les désignations des ordres professionnels selon les avis des professionnelles et des professionnels

**PREMIER AXE : La représentation équitable
des femmes au sein des instances
locales et régionales**

Numéro des actions	Libellé des actions
44	Contribuer à l'augmentation de la représentation des femmes élues municipales et de la participation des femmes à la vie politique municipale
45	Inciter les régies régionales et les établissements du réseau à une présence accrue des femmes dans des postes décisionnels, visant au moins 40 % des postes des conseils d'administration, dont 50 % des postes cooptés
46	Implanter des mécanismes favorisant la nomination des femmes en nombre équitable au sein des conseils d'administration des offices municipaux d'habitation
47	Accroître la représentation des agricultrices dans les lieux de pouvoir et de décision locaux et régionaux
48	Contribuer à l'augmentation de la représentation des femmes cadres et professionnelles dans les municipalités locales et les autres organismes municipaux

DEUXIÈME AXE : La prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par les instances locales et régionales

Numéro des actions	Libellé des actions
49	Adopter, en concertation avec les régies régionales, des orientations en matière de santé et de bien-être des femmes et définir des indicateurs spécifiques aux femmes
50	Développer une expertise régionale en matière de conditions de vie des femmes prestataires de la sécurité du revenu et élaborer des plans d'action régionaux en collaboration avec les partenaires concernés par l'amélioration de ces conditions de vie
51	Mettre sur pied le réseau québécois d'échanges <i>Femmes et municipalités</i> avec les municipalités locales et les autres organismes municipaux préoccupés par les questions d'intérêt particulier pour les femmes ou qui ont déjà entrepris des actions en ce sens
52	Éliminer, dans cinq régions cibles, les dangers pour la santé et la sécurité au travail et en favoriser la prise en charge par le milieu du travail, dans une optique de prévention, dans les secteurs où la main-d'œuvre féminine est prépondérante
53	Maintenir une contribution financière reliée à l'emploi dans chacune des tables de concertation régionales des groupes de femmes
54	Consolider le financement des groupes de femmes et de leurs regroupements régionaux en concertation avec les instances régionales concernées
55	Établir des critères facilitant l'accès des femmes aux divers programmes dont les enveloppes budgétaires sont administrées régionalement par le MEF
56	Intervenir auprès des partenaires des réseaux « travail » afin que la participation des femmes handicapées à des contrats d'intégration au travail (CIT) ou oeuvrant dans les centres de travail adapté (CTA) augmente le plus rapidement possible
57	Favoriser une plus grande participation des femmes aux différents processus de consultation en matière de transport
58	Faciliter l'accès des femmes entrepreneures aux services du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie